

Préambule

L'étude du secteur agricole du Congo a été commanditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), chef de file pour les différents ministères techniques et transversaux concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole, et financée par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de l'étude a été confiée au consortium SOFRECO-CERAPE, partenaire du MAE et doit être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le premier semestre 2012.

L'étude est subdivisée en 3 phases :

- I. Bilan Diagnostic du secteur agricole et monographies départementales ;
- II. Planification du Développement du Secteur Agricole Congolais ;
- III. Programmation de la relance du secteur agricole congolais ;

Chaque phase doit avoir une approche nationale et une approche départementale. Le présent document est la monographie départementale des PLATEAUX qui rassemble les informations socio-économiques et sous-sectorielles collectées et disponibles pour le département, synthétisant les résultats de la phase 1 de diagnostic de l'ESA pour cette circonscription administrative.

La méthodologie de travail se base sur une approche participative à partir d'analyses documentaires, d'enquêtes sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes à tous les niveaux, d'ateliers de présentation des résultats et de concertation sur les orientations stratégiques. A la fin de chaque phase, les documents produits sont présentés aux parties prenantes départementales et nationales pour discussion et validation.

La phase I a pour objectif de mettre à disposition pour le département d'une base d'informations actualisées, aussi fiable que possible, illustrée par des cartes nouvelles et soutenue par des statistiques récoltées sur le terrain dans le cadre d'une enquête nationale.

La base de données documentaires est construite et disponible pour tous les acteurs ; de même que le système d'information géographique permettant de produire des cartes à toutes les échelles possibles. Ne sont présentées ici que les cartes produites à l'échelle départementale, mais le SIG permet tout aussi bien de produire des cartes à l'échelle du district, du village ou de n'importe quel projet d'investissement. La carte des pentes notamment peut être produite par le SIG à l'échelle de chaque projet agricole ou forestier afin d'aider les décideurs à sélectionner les affectations définitives des terres. Le SIG donne une idée assez précise des propositions d'affectation des terres en fonction des sols, des occupations actuelles, du zonage existant et des contraintes de relief ou d'hydromorphie.

Dans la phase II, les recommandations présentées en fin de monographie départementale sont des propositions d'orientations stratégiques devant servir à la planification à moyen et long termes des investissements publics et privés dans le département.

La phase III inclura la programmation des projets prioritaires à court et moyen termes.

Résumé exécutif

Département		Plateaux					
Chef-lieu		Djambala (17 000 hab.)					
Districts		11 : Djambala, Lékana, Gamboma, Abala, Allembé, Makotimpoko, Mbon, Mpouya, Ngo, Ollombo, Ongogni					
Superficie		38 400 km2	Dont forêt : km ²				
Climat		Bas-congolais					
Reliefs remarquables		Plateaux Batéké					
Hydrographie		Fleuve Congo ; rivières : Nkeni, louara, Agnié, Alima, Mpama					
Végétation		savanes interrompues par des îlots forestiers d'étendue variable					
Population		Nombre d'hab. : 174 591		Densité : 4,5 hab./km ²		Taille moyenne des ménages ruraux : 5 pers.	
Infrastructures	Transport	Réseau routier : km dont bitumé : km Principaux axes : RN2, route préfectorale Ngo-Djambala			Autres voies de communication : Voies navigables : fleuve Congo, Nken, Alima, Ngakomo		
	Stockage	Inexistantes					
Activité des ménages		Agriculture	Maraîchage	Elevage	Pêche	Pisciculture	Autres
		79 %	10 %	5 %	6 %	0 %	0 %
AGRICULTURE	Terres cultivables	1 560 000 ha Dont terres cultivées : 46 460 ha (2,9%)					
	Bassins de production						
	Principales productions	Manioc, Igname					
	Facteurs de production	Main d'œuvre non familiale	Mécanisation	Utilisation d'engrais	Utilisation de produits phyto.	Assistance technique	
		31%	%	7%	1%	29%	
	Transformation et commercialisation	Agro-industries			Marchés de vente des produits agricoles		
		Transformation artisanale de manioc et de fruits. Pas d'agro-industrie.					
Elevage (cheptels)		Bovins	Ovins	Caprins	Poulets	Porcins	
		2561	2391	9238		2449	
Pêche		Continentale			Maritime		
		Nombre de pêcheurs : Production :			Nombre de pêcheurs : Production :		
Pisciculture		Nombre de pisciculteurs : 16 Production :			Etangs domaniaux : 17 (3ha) Etangs privés : 77 (2,1ha)		
Forêt		Nombre d'UFA : 1 (Abala) Réserves forestières : 1 (Léfini)					
Finances		Etablissements bancaires			Etablissements de microfinance		
		2 agences BCI			17		
Enseignement technique		1 CETA et un LTA à Lekana					
Recherche agronomique		Station secondaire du (CNSA) à Etsouali ; 2 antennes du (CRAL), à Lekana et Gamboma ; 1 CRP AgriCongo à Ngo					

Sommaire

PREAMBULE.....	1
RESUME EXECUTIF	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	7
ABREVIATIONS.....	8
1. INTRODUCTION.....	10
2. PRESENTATION GENERALE DU DEPARTEMENT DES PLATEAUX.....	13
2.1 Contexte naturel.....	13
2.1.1 Géographie.....	13
2.1.2 Hydrographie.....	13
2.1.3 Végétation.....	16
2.1.4 Relief	18
2.1.5 Géologie.....	20
2.1.6 Pédologie	22
2.1.7 Climat	24
2.2 Contexte humain	26
2.2.1 Démographie.....	26
2.2.2 Conditions de vie	26
2.2.3 La situation du genre	29
2.2.4 Infrastructures.....	30
3. ETAT DES LIEUX	34
3.1 Agriculture.....	34
3.1.1 Situation générale de l'agriculture	34
3.1.2 Facteurs de production	38
3.1.3 Commercialisation des produits frais et revenus liés	39
3.1.4 Commercialisation des produits transformés	40
3.2 Elevage.....	44
3.2.1 Situation générale de l'élevage.....	44
3.2.2 Productions animales	45
3.2.3 Commercialisation des produits de l'élevage et revenus.....	47
3.3 Pêche.....	49
3.3.1 Situation générale de la pêche	49
3.3.2 Matériels et techniques de pêche	50
3.3.3 Commercialisation et revenus	51
3.3.4 Pisciculture	53
3.4 Forêt.....	54
3.4.1 Gestion forestière dans les Plateaux	54
3.4.2 Réserves de faune de la Léfini	54
3.4.3 PFNL	55
4. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	57

4.1 Services déconcentrés.....	57
4.1.1 Direction départementale de l'agriculture (DDA).....	57
4.1.2 Direction départementale de l'élevage (DDE)	58
4.1.3 Direction départementale de la pêche et de l'aquaculture (DDP&A)	59
4.2 Recherche, enseignement et vulgarisation agricole	59
4.2.1 Institutions de recherche et d'enseignement.....	59
4.2.2 Couverture et niveau de satisfaction des bénéficiaires de l'assistance technique.....	60
4.3 Finances rurales	62
4.3.1 Besoins de financement.....	62
4.3.2 Institutions de micro-finance.....	63
4.3.3 PDARP et FSA	64
4.3.4 Secteur minier	66
5. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	68
5.1 Principaux atouts et contraintes identifiés	68
5.1.1 Atouts	68
5.1.2 Contraintes	68
5.2 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs.....	69
5.2.1 Préoccupations	70
5.2.2 Solutions	71
5.3 Recommandations stratégiques.....	72
5.3.1 Principaux défis.....	72
5.3.2 Axes stratégiques.....	72
ANNEXES	77
Annexe 1 : Source des données / bibliographie	78
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	79
Annexe 3 : Déroulement de l'enquête	80
Annexe 4 : Légende de la carte géologique.....	82
Annexe 5 : Légende de la carte pédologique.....	86
Annexe 6 : Légende de la carte forestière.....	93
Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale	95

Liste des figures

Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA.....	11
Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo	14
Figure 3 : Carte des localités, routes, infrastructures et réseaux hydrographiques.....	15
Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive	16
Figure 5 : Carte du couvert végétal.....	17
Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre / visualisation du relief par niveaux.....	19
Figure 7 : Carte géologique du département des PLATEAUX.....	21
Figure 8 : Carte pédologique du département.....	23
Figure 9 : Carte nationale des bio-climats du Congo.....	25
Figure 10 : Taille moyenne des ménages	26
Figure 11 : Types d'habitat.....	27
Figure 12 : Matériaux de l'habitat	27
Figure 13 : Accès à l'eau	27
Figure 14 : Eclairage domestique.....	28
Figure 15 : Energie domestique.....	28
Figure 16 : Lieux d'aisance.....	28
Figure 17 : Evacuation des ordures.....	29
Figure 18 : Evacuation des eaux usées.....	29
Figure 19 : Mode d'accès à la terre selon le sexe	30
Figure 20 : Niveau d'instruction des agriculteurs selon le sexe.....	30
Figure 21 : Activités principales des ménages.....	34
Figure 22 : Distance de l'exploitation à la route	35
Figure 23 : Carte d'emprise agricole sur les Plateaux	37
Figure 24 : Utilisation de main-d'œuvre non familiale.....	38
Figure 25 : Mode d'accession à la terre	38
Figure 26 : Types d'intrants utilisés.....	38
Figure 27 : Existence et type de fertilisation pratiquée	39
Figure 28 : Marchés de vente des produits agricoles	39
Figure 29 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différentes productions	40
Figure 30 : Revenus annuels des agriculteurs.....	40
Figure 31: Schéma sur les différentes voies de transformation du manioc	43
Figure 32 : Typologie des exploitations d'élevage	44
Figure 33 : Répartition des éleveurs par sexe	44
Figure 34 : Niveau d'instruction des éleveurs.....	45
Figure 35 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux.....	45
Figure 36 : Prix de vente individuel moyen par type d'animal	47
Figure 37 : Nombres moyens d'animaux vendus sur 12 mois.....	48
Figure 38 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois.....	48
Figure 39 : Pyramide des âges des pêcheurs.....	49
Figure 40: Nombre de pirogues par pêcheur.....	50

Figure 41 : Techniques de pêche utilisées	51
Figure 42 : Modes de conservation des poissons.....	51
Figure 43 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différentes productions	52
Figure 44 : Revenus annuels des pêcheurs.....	53
Figure 45: Carte de la situation du découpage forestier dans le sud du Congo (mai 2011)	56
Figure 46 : Taux de couverture de l'assistance technique agricole	60
Figure 47 : Raisons du non accès à l'assistance technique agricole	60
Figure 48 : Taux de couverture de l'assistance zootechnique.....	61
Figure 49 : Niveau de satisfaction suivant les structures d'assistance zootechnique.....	61
Figure 50 : Sources de financement des agriculteurs	62
Figure 51 : Sources de financement des éleveurs	62
Figure 52 : Sources de financement des pêcheurs	63
Figure 53 : Financements alloués par le FSA en 2009 et 2010 selon le type de bénéficiaire	64
Figure 54 : Financements alloués par le FSA en 2010 par sous-secteur	65
Figure 54: Carte de la situation du cadastre minier dans le sud du Congo (juin 2011).....	67
Figure 56 : Principales préoccupations identifiées par les agriculteurs	70
Figure 57 : Principales solutions identifiées par les agriculteurs.....	71

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux indicateurs du département des Plateaux	13
Tableau 2 : altitudes maximales des plateaux Batéké.....	18
Tableau 3 : Répartition de la population par district et commune.....	26
Tableau 4 : Infrastructures de santé	31
Tableau 5 : Répartition des ouvrages hydrauliques par districts	32
Tableau 6 : Infrastructures de transport.....	32
Tableau 7 : Activités principales suivant niveau d'instruction	34
Tableau 8 : Grandes évolutions agricoles de 1988 à 1996	35
Tableau 9 : Statistiques des productions agricoles en 2010	36
Tableau 10 : Cheptel bovin du département	45
Tableau 11 : Cheptel porcin du département.....	46
Tableau 12 : Cheptels ovin et caprin du département	47
Tableau 13 : Calendrier des marchés dans le Département des Plateaux.....	52
Tableau 15 : Financement du PDARP par districts.....	64
Tableau 16 : Répartition des enquêteurs retenus par localités	80

Abréviations

ASUDH	Action de Secours et d'Urgence pour le Développement humain
ATV	Association Terre et Village
CACP	Centre d'Appui aux Cultures Pérennes
CERAG	Centre de Recherches sur l'Amélioration Génétique des plantes
CERAPE	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
CERGECE	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CERVE	Centre d'Etudes des Ressources Végétales
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNRST	Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
CNSA	Centre National de Semences Améliorées
Congo-SAN	Congo-Société Alimentaire Nutritionnelle
CRAFO	Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo
CRAL	Centre de Recherches Agronomiques de Loudima
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration
CRESSH	Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales
CRFL	Centre de Recherches Forestières du Littoral
CRFO	Centre de Recherches Forestières de Ouessou
CRHM	Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka
CRIPT	Centre de Recherche et d'Initiation des Projets de Technologie
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Centre de Santé Social
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDEF	Direction Départementale de l'Economie Forestière
DDPAP	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture
DDS	Direction Départementale de la Santé
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique

ESA	Etude du Secteur Agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIEB	Groupement d'Intérêt Economique de Boko
HG	Hôpital Général
HR	Hôpital de Référence
IDR	Institut de Développement Rural
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAF	Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières
IRSEN	Institut National de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles
LTA	Lycée Technique Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
METP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
PACD	Projet Agricole de Coopération Décentralisée
PADEL	Programme Agricole et Développement Local
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMAE	Paquet Minimum d'Activité Elargie (chirurgie y compris)
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PRODER	Projet de Développement Rural
PS	Poste de Santé
RDC	République Démocratique du Congo
SARIS	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre
SNRA	Système National De La Recherche Agronomique
SNRST	Système National de Recherche Scientifique et Technique
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etude et Conseil
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UR2PI	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantes Industrielles

1. Introduction

Le département des Plateaux est caractéristique d'une zone de transition géographique, climatique mais aussi politique, à la fois frontalier du Gabon et de la RDC et zone de passage obligé entre le nord et le sud du Congo. Certaines parties du département présentent un certain potentiel agricole et celui-ci devrait être encouragé.

A l'avenir, un réel travail au niveau éducatif devrait être mené pour que l'agriculture, l'élevage et la pêche ou la pisciculture soient perçus comme de véritables activités économiques à caractère entrepreneurial et non comme l'activité par défaut de ceux qui n'ont pas pu réussir dans le système scolaire et prétendre à des postes dans la fonction publique.

L'Etat Congolais a déclaré à de nombreuses reprises sa volonté de voir le secteur agricole se développer afin de contribuer à mieux nourrir sa population en général, mais également à réduire ses colossales importations de produits alimentaires, lesquelles pèsent lourdement sur le budget national et la croissance du PIB. Il s'agit aussi de promouvoir des activités qui ne soient pas dépendantes du pétrole et qui pourront assurer une croissance stable et pérenne au pays au-delà de l'exploitation pétrolière.

Les différents documents de planification stratégique du Congo préparés et adoptés depuis maintenant une décennie réaffirment toute la nécessité de relancer l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seule l'exploitation forestière industrielle a connu une croissance importante durant la dernière décennie, les autres produits demeurant à un niveau désespérément bas.

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) a été adopté pour être mis en œuvre dans le souci d'avoir une croissance pro-pauvre. Il est actuellement en cours de révision afin de réactualiser les approches au regard de l'expérience acquise sur les dernières années.

En réalité, la lutte contre la pauvreté demande une croissance nette du PIB tant urbain que rural, croissance qui permet alors la création d'emplois nouveaux dans tous les secteurs, emplois directs et emplois induits.

Le Gouvernement a réaffirmé le concept de libéralisation de l'économie nationale et admet que l'environnement des affaires est encore trop rigide pour permettre un développement accru des activités. De ce fait, tous les secteurs doivent concourir à proposer des solutions adaptées pour inciter les entrepreneurs, depuis les investisseurs nationaux, en passant par les investisseurs internationaux, jusqu'aux plus petits des opérateurs économiques aussi bien en ville que dans les campagnes, à s'engager dans les activités les plus diverses.

En clair, pour résorber le chômage, créer des emplois et réduire les trappes de pauvreté se révèle être un levier d'action crucial d'autant plus que la croissance démographique, notamment en ville et dans les zones périurbaines, est très forte. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont à la fois des réservoirs de croissance et des solutions d'avenir, voire de richesses, pour tous ceux qui voudront bien y investir.

L'Etude du secteur agricole (ESA) du Congo tente pour la première fois de dresser un état des lieux exhaustif de ce secteur pris au sens large (agriculture, pêche, élevage, forêt) en ayant une approche ciblée département par département, intégrée dans la logique de planification nationale.

Plusieurs stratégies sectorielles ont été développées ces dernières années, notamment pour le développement rural, la pêche, l'élevage, la forêt ou encore les transports, sans oublier les secteurs

sociaux. Cependant un plan directeur du secteur agricole présentant une vision globale et transversale du développement souhaité du secteur tant au niveau national que départemental semblait nécessaire pour favoriser une approche intégrée du développement du pays.

De cette vision, devront être déduits des programmes et des projets permettant une réelle relance des activités agricoles sur la base d'investissements publics devant concourir à la relance des investissements privés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la logique de planification qui prévaut dans le cadre de cette étude :

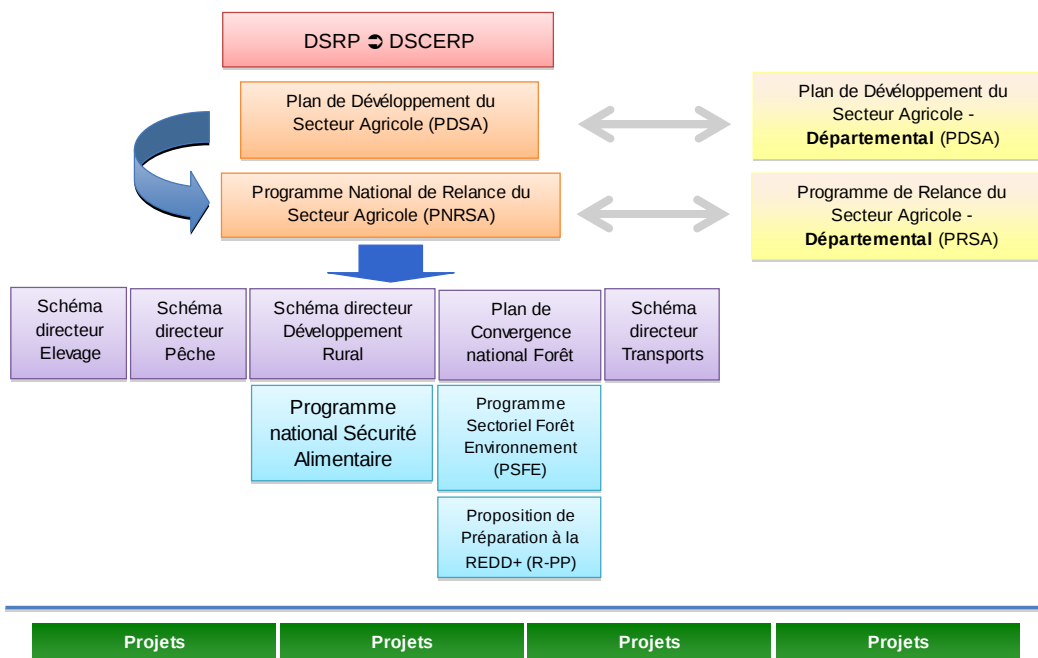


Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA

La rédaction des monographies a été l'occasion de rassembler et de synthétiser les informations essentielles concernant le département pour comprendre autant les atouts et les contraintes agropédoclimatiques de la zone que les atouts et les contraintes anthropiques, les degrés de développement de chaque sous-filière (agricole, élevage, pêche et forêt), la situation des autres activités économiques ou celle des transports, etc. – en bref, tout paramètre qui contribuant à la compréhension de la situation du département.

Basé sur ces données remontant du terrain, l'équipe d'experts - en étroite partenariat avec les autorités ministériels – proposera des recommandations adaptées au cas particulier de chaque département. Ce faisceau d'axes de développement sera la base d'un Plan directeur départemental de développement du secteur agricole (PDSA) puis d'une Proposition de programmation d'activités prioritaires (PNRSA) pour les 5 à 10 ans à venir.

Etant donné le manque de données cartographiques à la disposition des décideurs nationaux et des équipes techniques départementales, les termes de Références de l'ESA ont naturellement mis l'accent sur le développement de cet outil d'aide à la décision indispensable.

La plupart des cartes qui sont présentées dans cette monographie départementale sont inédites. Elles ont été produites sur la base d'anciennes cartes qui ont été numérisées (géologie, climat, pédologie), de relevés GPS des localités et des axes routiers (carte de localisation), d'informations collectées dans

les ministères partenaires (zonage forestier, zonage minier), d'images satellitaires (carte du relief, carte du couvert forestier).

L'enquête conduite dans le département par l'équipe SOFRECO-CERAPE a permis de produire également des données inédites qui servent de base à l'analyse des experts.

2. Présentation générale du Département des PLATEAUX

2.1 Contexte naturel

2.1.1 Géographie

Tableau 1 : Principaux indicateurs du département des Plateaux

Population totale	174 591 habitants (RGPH 2007)
Population active	116 411
Actifs (agriculture, pêche, élevage)	58 206
Répartition par tranche d'âge	1-50 ans : 104 770 ; plus de 51 ans : 69 847
Degré d'alphabétisation	2/3 de la population est alphabétisée
Groupes ethniques	Dzikou, Koukouya, Allalié, Mbochis, Ngangoulou, Tékés, Moye

(Source : Conseil départemental, 2009)

Crée en 1912, le département des Plateaux est situé au centre du Congo. Il est limité :

- Au Nord par les départements de la Cuvette centrale et de la Cuvette Ouest ;
- Au Sud par les départements du Pool et de la Lekoumou ;
- A l'Est par la RDC;
- A l'Ouest par le Gabon.

Le département des Plateaux s'étend sur une superficie de 38 400 Km² et compte environ 175 000 habitants, soit une densité de 4,5 hab/km².

2.1.2 Hydrographie

Malgré l'importance du réseau hydrographique, certaines parties du département ne sont pas arrosées. C'est le cas des districts de Djambala, Lékana et Ngo situés sur les hauteurs des zones tabulaires d'où prennent source les rivières Léfini, Mpama et Nkeni.

Une partie au Nord du district de Lékana (zone vallée) est arrosée par la Leketi. Par contre, les districts d'Abala, Allembé, Ollombo, Ongogni, Gamboma, Mpouya et Makotimpoko sont bien arrosés comme suit :

- La Nkeni, La louara, l'Agnié pour Gamboma ;
- L'Alima, la Mpama pour Allembé et Ongogni ;

- Le fleuve Congo pour Makotimpoko ;
- Le fleuve Congo pour Makotimpoko et Mpouya.

- Ville de Pointe-Noire
- le Kouilou
- le Niari
- la Lékoumou
- la Bouenza
- le Pool
- Ville de Brazzaville
- les Plateaux
- la Cuvette
- la Cuvette-Ouest
- la Sangha
- la Likouala

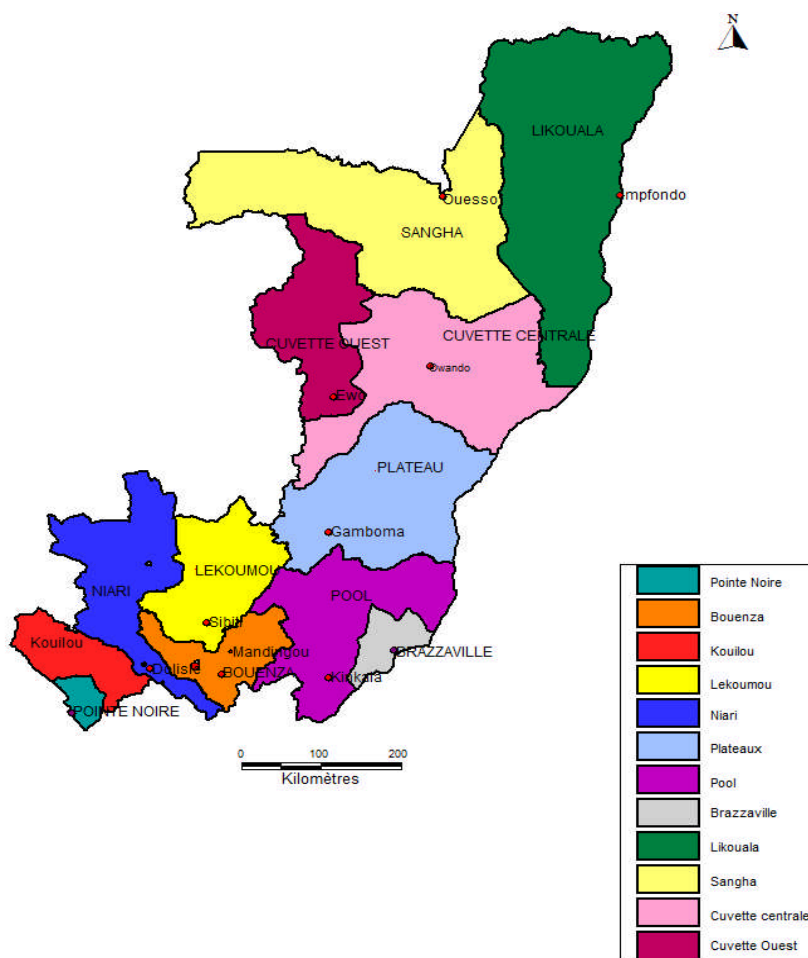
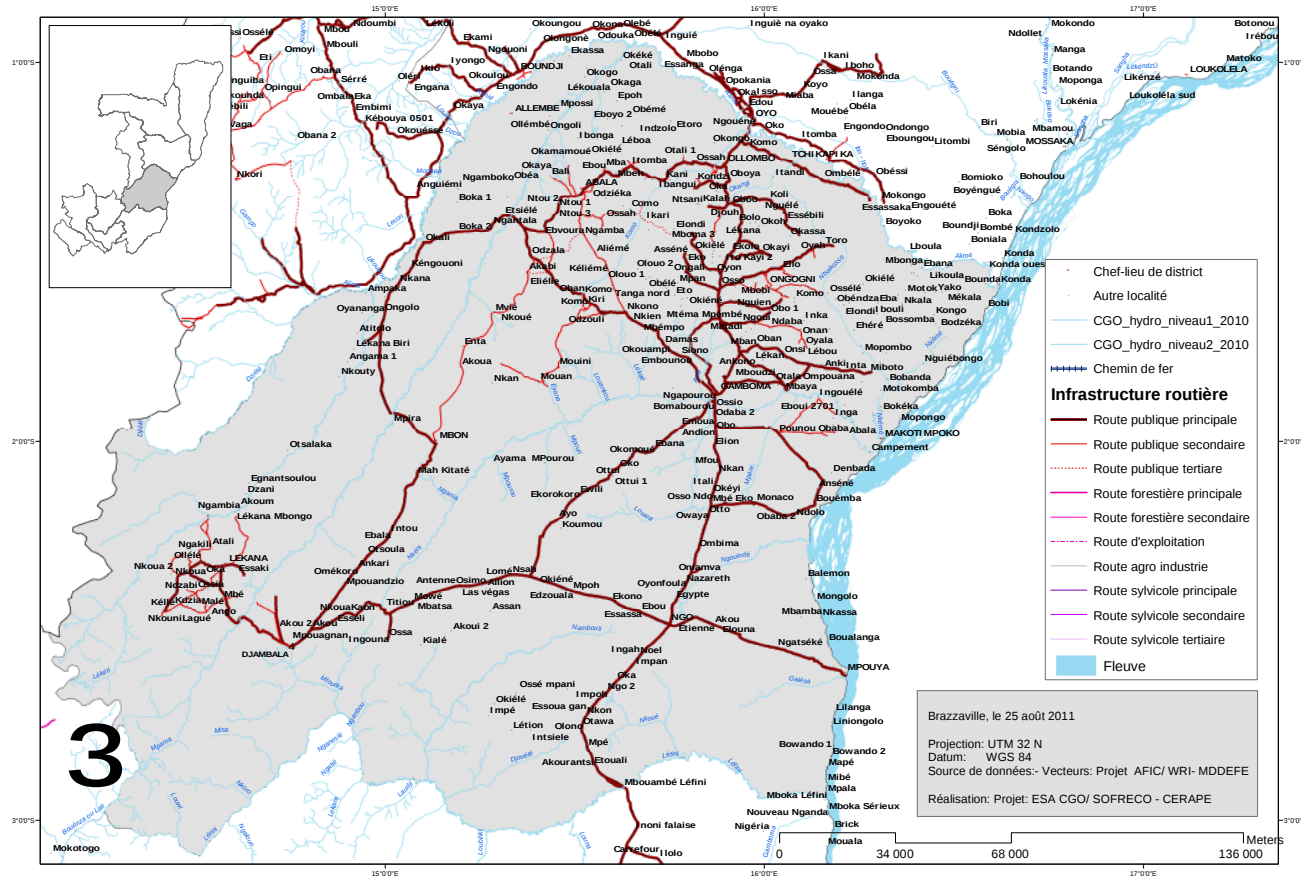


Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo

CARTE DE LOCALISATION DU DEPARTEMENT DES PLATEAUX
Echelle: 1/700 000



La carte de localisation pour le département des PLATEAUX est une nouveauté de l'ESA permise grâce à l'utilisation des données de localisation des villages recueillies lors du recensement de 2007 et des données les plus récentes concernant les routes et pistes connues et actuellement numérisées, notamment les pistes forestières installées par les concessionnaires forestiers. Les noms des villages proviennent également du recensement de 2007. On visualise aussi le réseau hydrographique principal.

Figure 3 : Carte des localités, routes, infrastructures et réseaux hydrographiques

2.1.3 Végétation

La plus grande partie des plateaux et leur pourtour est couverte par des savanes dont la monotonie n'est interrompue que par des îlots forestiers d'étendue variable et des petits groupements hydrophytiques (étangs).

Sur le plateau, la savane caractérisée par *Hypparhenia diplandra* et *Bridelia ferruginea* a généralement un tapis herbacé haut de 1.50 m à 2 m, dépassant quelquefois cette hauteur au contact de la forêt et dans des faibles dépressions au sol plus ou moins humide en saison de pluies. La strate arbustive est quelquefois absente sur de grandes étendues, par contre, elle est bien représentée aux abords des îlots forestiers.

Sur le pourtour, géomorphologiquement constitué par des collines séparées par des vallées sèches et des vallées humides, la savane est basse (1 m à 1.50 m de hauteur) et forme un tapis clair. Elle est caractérisée par *Loudetia demeusi* et *Hypparhenia acida*. La strate arbustive est généralement basse.

Après le passage des feux, des termitières géantes (1 m à 3 m de hauteur) à *Bellicositermes natalensis* et des termitières en champignon à *Cubitermes* deviennent visibles.

Les forêts des plateaux ne semblent pas liées à des sites particuliers : on les trouve dans des stations très plates (Ngo et Nsah), mais aussi dans des stations de faible pente (environ 10°). Les forêts de pentes et de la zone de collines sont généralement localisées dans des stations particulières résultant d'une géomorphologie tourmentée : ce sont des vallées encaissées, des pentes raides, des sommets de collines. Sur les plateaux, la forêt est à *Parinari excelsa*, tandis que sur les bords des plateaux et sur les collines à vallées sèches, on rencontre trois types de forêts : la forêt à *Dialium corbisieri* (située entre 300 et 700 m d'altitude), la forêt à *Pentaclethra eetveldeana* et la forêt à *Milletia laurentii*.

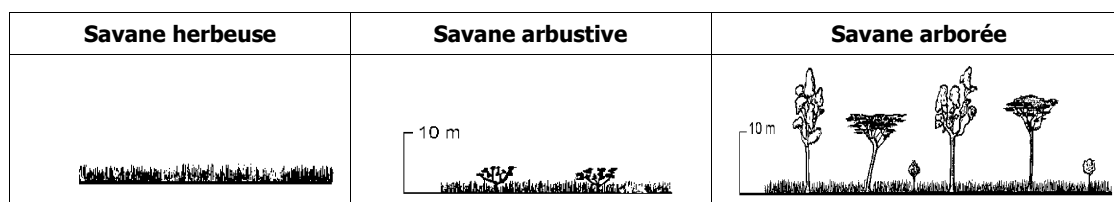
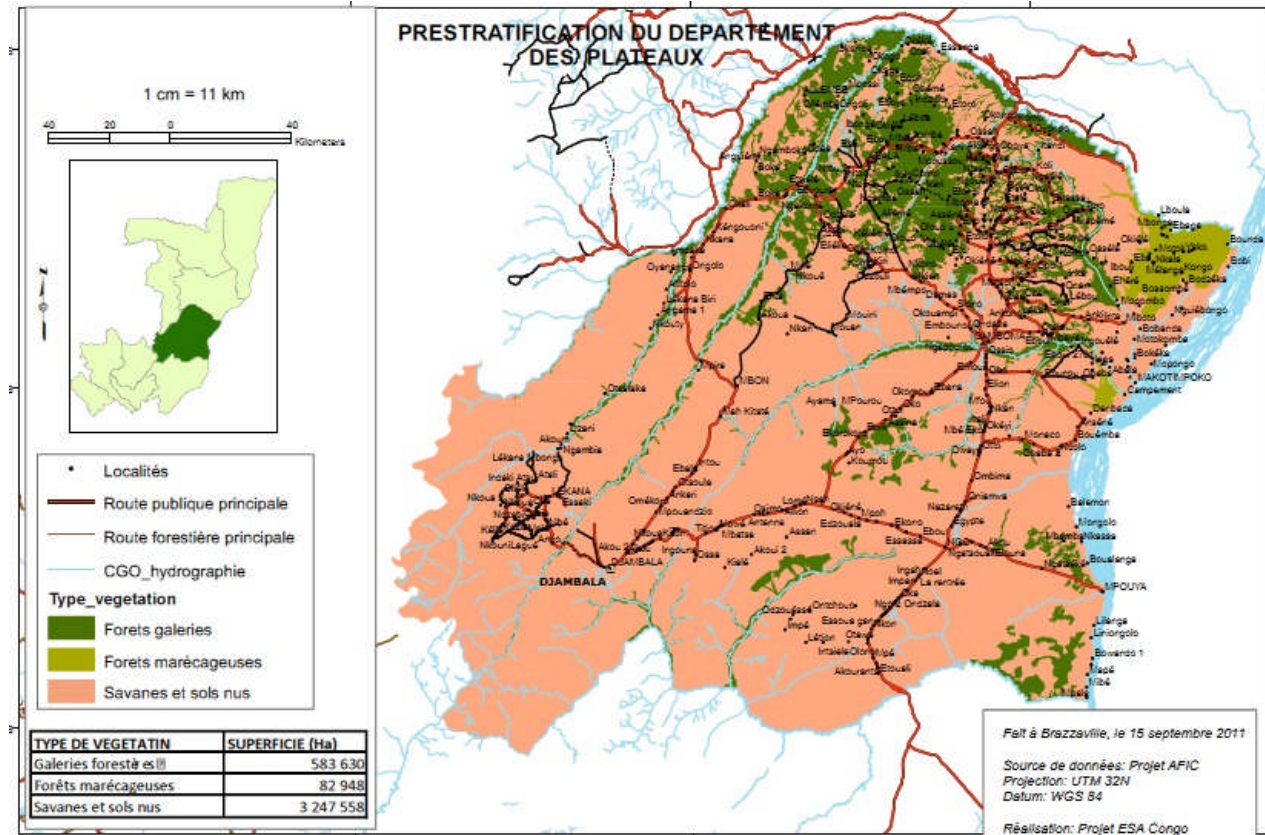


Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive



Cette carte réalisée à partir de l'image satellitaire permet de visualiser directement la couverture végétale du département. On distingue clairement deux ensembles de végétation dans le département des Plateaux: la zone nord qui tend vers la Cuvette congolaise recouverte d'une mosaïque de forêts galeries et de forêts marécageuses et la zone sud des plateaux recouverte de savanes et sols nus.

Figure 5 : Carte du couvert végétal

(Source : Etude ESA 2011)

2.1.4 Relief

Le modelé actuel des Plateaux est la résultante, d'une part, des causes anciennes et actuelles et, d'autre part, de la nature des roches concernées. Les causes anciennes ont été le soulèvement de cet ensemble géologique qui a abouti à la constitution d'une surface tabulaire, légèrement inclinée vers la cuvette congolaise et morcelée par des rivières en quatre plateaux de superficie inégale. Les altitudes maximales de ces plateaux et celles des larges vallées qui les découpent sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : altitudes maximales des plateaux Batéké

Sites	Bordure Nord- Est	Bordure Sud- Ouest
Plateau Koukouya	840 m	886 m
Rivière Mpama	487 m	
Plateau de Djambala	750 m	830 m
Colline Otsianke	550 m	
Plateau de N'Sah	650 m	750 m
Rivière Léfini	310 m	
Plateau de M'Bé	680 m	724 m
Fleuve Congo	300 m	280 m

Les causes actuelles sont essentiellement représentées par l'action pluviale qui provoque en bordure des plateaux l'entraînement des sables ocres vers les vallées, déchaussant ainsi les grès polymorphes qui forment de véritables corniches hérissées de pitons (Isselé, Inoni, Djambala...). De même, la monotonie de la surface tabulaire du plateau est interrompue par des vallées sèches aux pentes raides ou douces selon que le terrain est dur ou tendre, et au fond plat où s'accumulent des limons sableux.

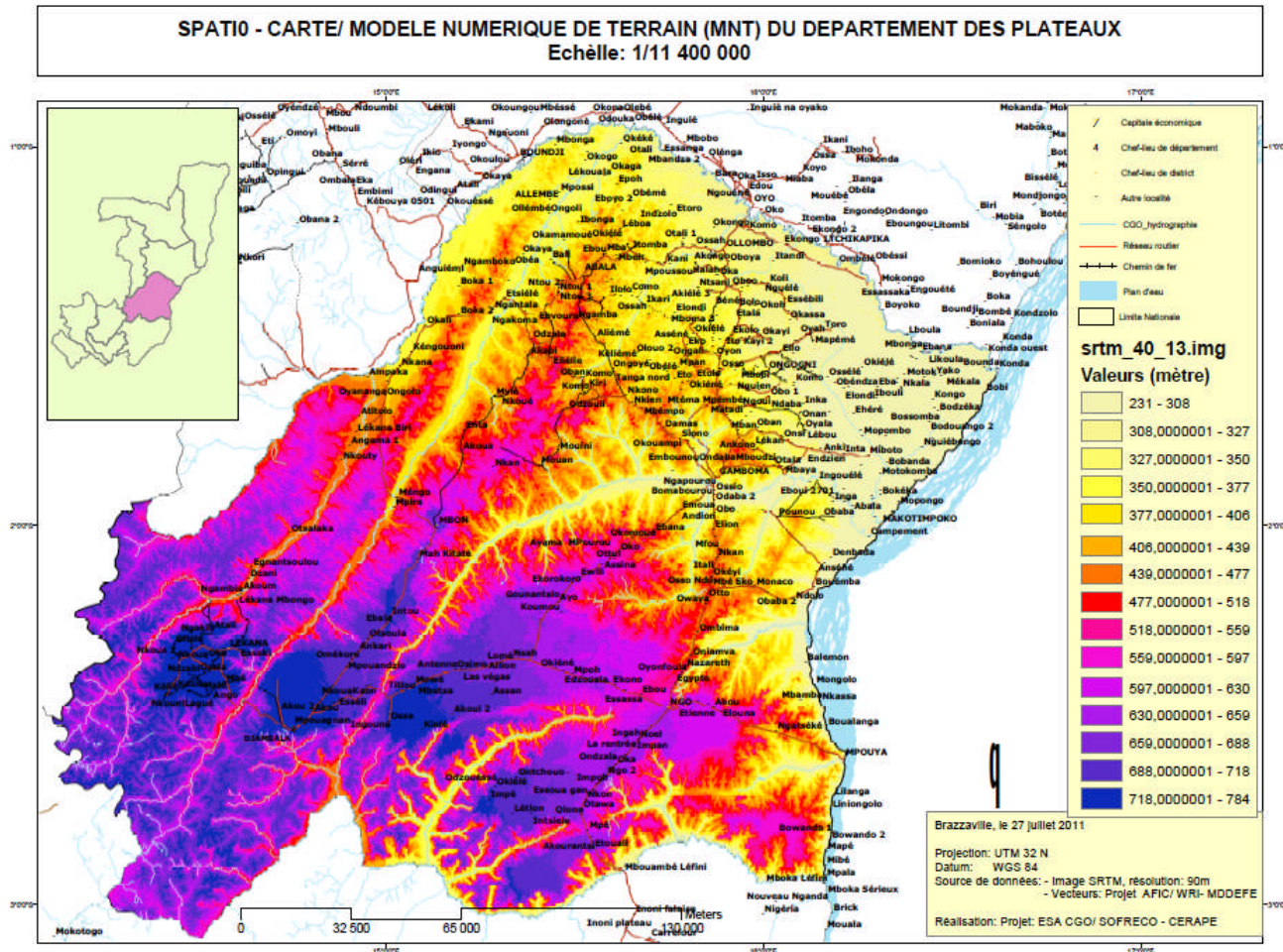


Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre / visualisation du relief par niveaux

La carte de modélisation numérique terrestre du département des PLATEAUX a été construite à partir du modèle numérique du relief téléchargé sur internet, modèle sur lequel a été appliqué un code couleur différent par tranche d'altitude. Cette méthode permet ainsi en visualisant les variations de couleurs de donner une idée du relief et donc des pentes. Si les couleurs changent vite avec un dégradé rapide, la pente est également forte. Si au contraire on a une large plage de même couleur, la pente moyenne est alors faible.

2.1.5 Géologie

Les formations géologiques observées dans le département des Plateaux sont regroupées en deux séries : la série du Stanley Pool et la série des plateaux Batéké.

La *série du Stanley Pool*, datée du secondaire, repose en discordance sur es grès de l'Inkisi qui datent du Précambrien supérieur. Elle comprend 3 niveaux :

- Un niveau inférieur d'argilites rouges à poussées gréseuses ;
- Un niveau moyen de grès compacts blancs localement indurés, parfois lités, mais sans stratification entrecroisée ;
- Un niveau supérieur de grès kaoliniques tendres, à grain moyen, de couleur jaune, à stratification entrecroisée.

La *série des plateaux Batéké* est une série continentale qui se serait étendue sur toute l'ère tertiaire et le Pléistocène. Cette série se divise en 2 ensembles : un niveau inférieur constitué de grès polymorphes (Ba1) et un niveau supérieur de limons sableux ocres (Ba2).

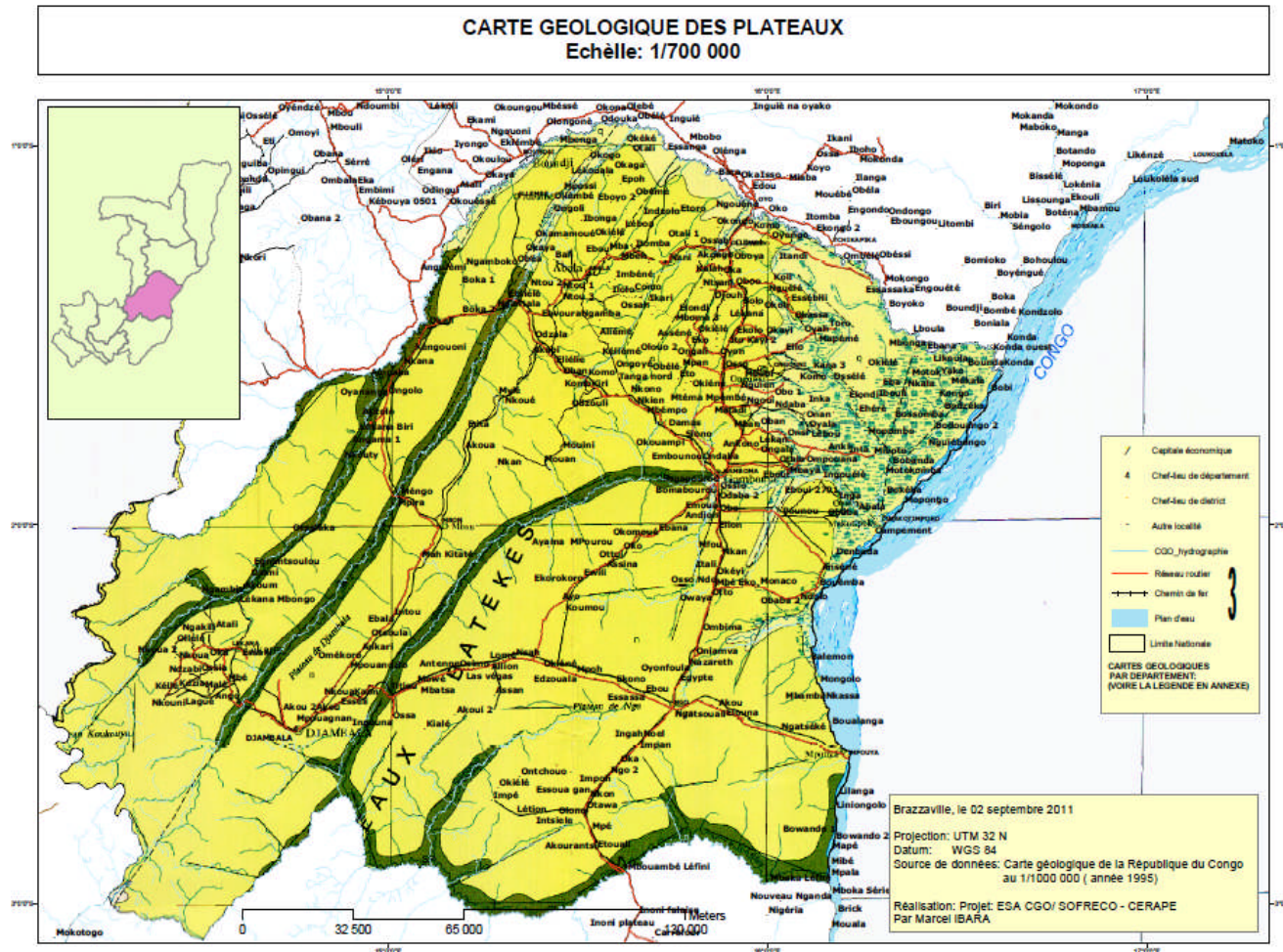


Figure 7 : Carte géologique du département des PLATEAUX

Cette carte géologique du département des PLATEAUX a été réalisée par numérisation de la carte géologique nationale de 1995, base sur laquelle a été apposé le réseau routier national et les localités dont la localisation et la dénomination ont été enregistrées lors du recensement de 2007.

La légende de la carte géologique est présentée en annexe 4.

2.1.6 Pédologie

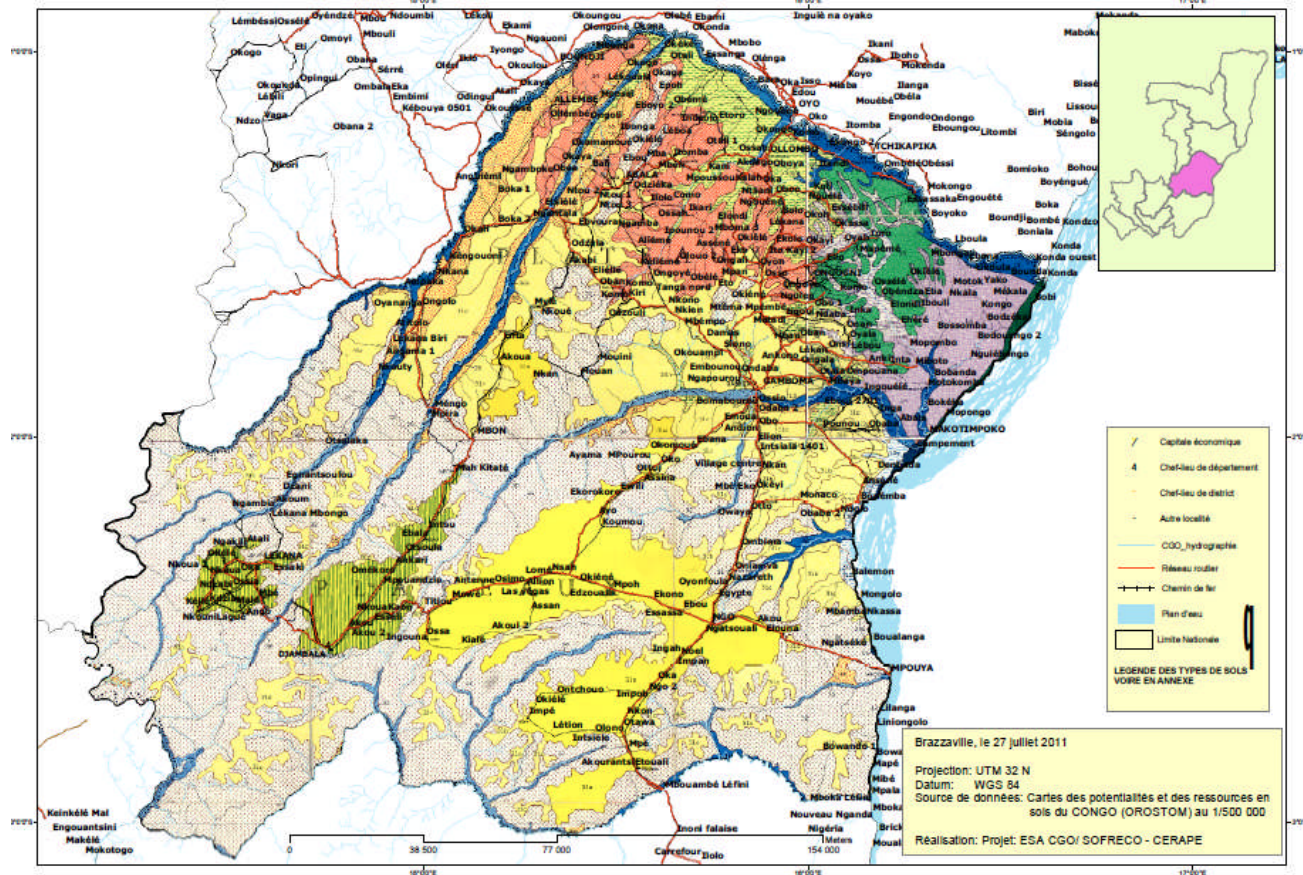
Issus des matériaux gréseux et siliceux décrits ci-dessus, les sols des Plateaux appartiennent à trois principales classes : les sols podzolisés, les sols hydromorphes et les sols ferrallitiques.

Les sols podzolisés sont formés sur des matériaux sableux au fond des vallées humides et sur des matériaux sablo-argileux sur les plateaux dans des dépressions à entonnoir appelées *Lousséké*. Présents sous une végétation arborée ou herbacée, ces sols occupent des superficies très restreintes.

Les sols hydromorphes occupent des surfaces relativement importantes dans de vastes vallées marécageuses de la Nkényi, la Léfini, la Mpama et l'Alima. Ce sont des sols tourbeux ou semi-tourbeux caractérisés par un engorgement d'eau pendant toute l'année ou une partie de l'année. Ils comportent une accumulation de matières organiques grossières, spongieuses, riches en racines et d'épaisseur très variable.

Les sols ferrallitiques sont fortement désaturés et appauvris. Ils occupent la quasi-totalité des plateaux et des environs. Ils sont caractérisés par des teneurs en sable quartzéux de 65 à 100%, une grande pauvreté en argile et une capacité d'échange cationique inférieure à 10 m²/100g de sol. Sur les plateaux, ils sont formés sur du matériau d'origine sablo-argileux ; sur les rebords des plateaux et dans la zone des collines à vallées sèches, le matériau de base est essentiellement sableux. Des cuirasses ferrugineuses formées à partir des sables ocres peuvent être observées à quelques endroits, très limités, en bordure des plateaux.

CARTE DES POTENTIALITES ET DES RESSOURCES EN SOLS DES PLATEAUX
Echelle: 1/700 000



La carte pédologique des PLATEAUX a été obtenue par numérisation de l'ancienne carte nationale des potentialités et des ressources en sols établie par l'ORSTOM, base sur laquelle a été apposée le réseau routier national et les localités avec les noms issus du recensement de 2007.

La légende de la carte pédologique est présentée en annexe 5.

Figure 8 : Carte pédologique du département

2.1.7 Climat

Le climat du département des Plateaux est du type guinéen forestier ou bas-congolais, et caractérisé par une température élevée avec une variation de faible amplitude, une pluviosité variant entre 1 400 mm et 2 200 mm, une saison sèche de 2 à 4 mois (entre juin et septembre), une humidité atmosphérique particulièrement élevée (70 à 90%) avec une amplitude journalière qui dépasse 40%. Du fait de l'altitude, les plateaux (Djambala, Lekana...) sont plus arrosés (2 200 mm), avec une saison sèche de 2 mois, tandis que le pourtour (Gamboma, Abala) et les pentes de collines sont soumis à un sous-climat bas-congolais, caractérisé par une pluviosité plus faible et une saison sèche plus longue (3 à 4 mois).

Les températures moyennes annuelles sont plus fraîches (moyenne annuelle inférieure à 23° C) à cause de l'altitude. Les températures plus élevées (autour de 25° C) se rencontrent dans les zones périphériques des plateaux (Mpouya, Gamboma...). L'amplitude thermique est faible, avec de nombreux jours de brouillard.

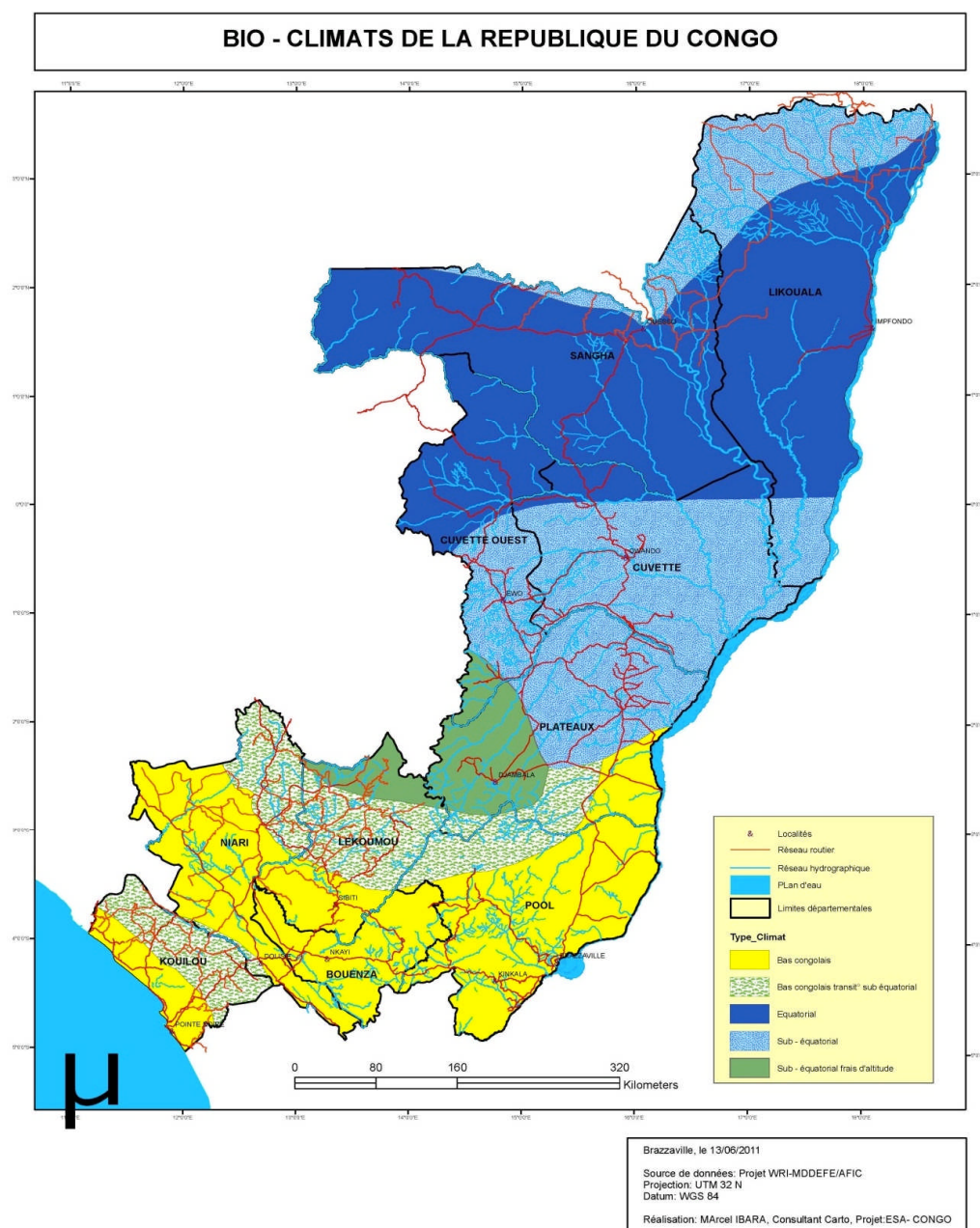


Figure 9 : Carte nationale des bio-climats du Congo
(Source : projet WRI-MDDEF/AFIC, 2011)

2.2 Contexte humain

2.2.1 Démographie

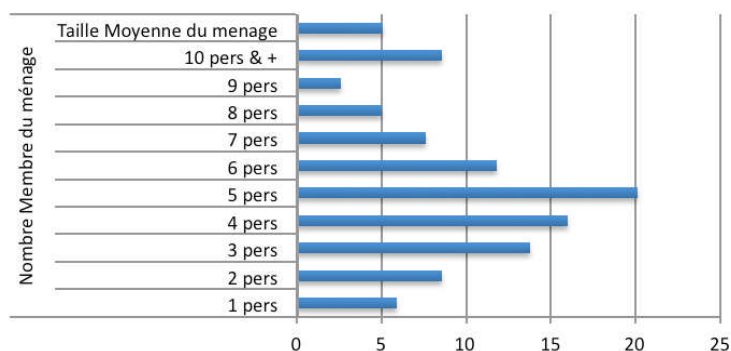
Tableau 3 : Répartition de la population par district et commune

N°	Districts	Population	Hommes	Femmes
1	Djambala	17 265	8 427	8 838
2	Lékana	16 761	8 110	8 651
3	Gamboma	43 221	20 595	22 626
4	Abala	11 296	5 524	5 772
5	Allembé	4 640	2 222	2 418
6	Makotimpoko	18 756	8 939	9 817
7	Mbon	3 163	1 575	1 588
8	Mpouya	9 283	4 768	4 515
9	Ngo	16 751	8 169	8 582
10	Ollombo	21 272	10 206	11 055
11	Ongogni	12 183	5 911	6 272
Total		174 591	84 446	90 145

(Source : CNSEE, 2007)

Les districts les plus peuplés sont donc : Gamboma (près d1/4 de la population), puis Ollombo et Makotimpoko (environ 10% chacun). Les districts de Mpouya, d'Allembé et de Mbon sont faiblement peuplés.

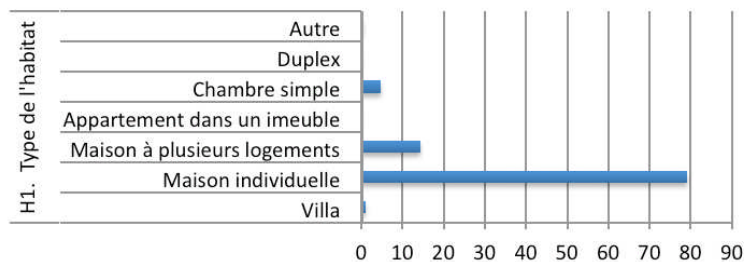
2.2.2 Conditions de vie



Les ménages sont d'assez grande taille : plus de la moitié comprennent cinq personnes et plus.

Figure 10 : Taille moyenne des ménages

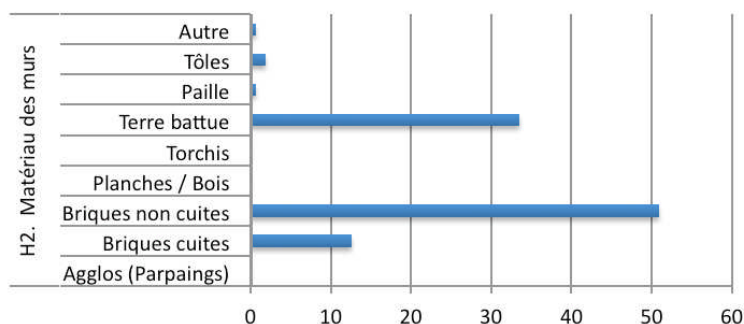
(Source : enquête ESA, 2011)



L'habitat individuel est quasiment la règle : il concerne plus de quatre ménages sur cinq

Figure 11 : Types d'habitat

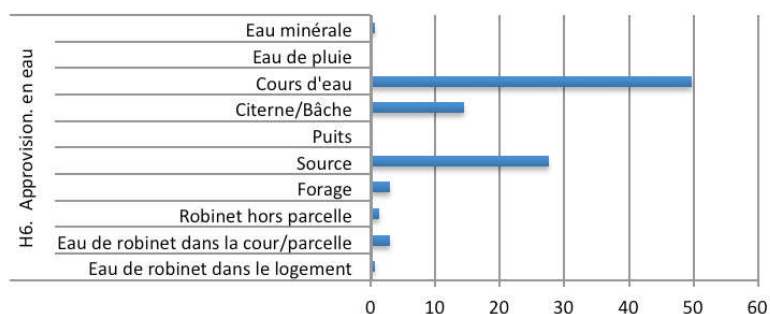
(Source : enquête ESA, 2011)



Les maisons sont quasiment toutes faites en terres (briques cuites ou non et terre battue). Il n'y a pas d'habitat de parpaings.

Figure 12 : Matériaux de l'habitat

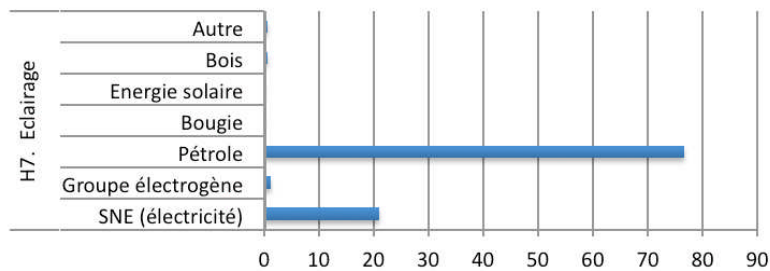
(Source : enquête ESA, 2011)



Plus de la moitié des ménages dépendent des cours d'eau et 1/3 des sources. Forage et eau courante sont l'exception.

Figure 13 : Accès à l'eau

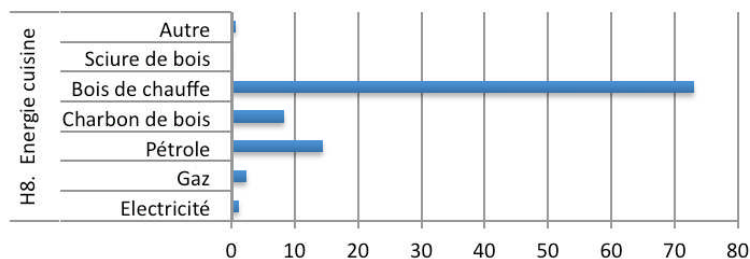
(Source : Enquête ESA, 2011)



Seulement un ménage sur cinq dispose d'un accès à l'électricité. Les autres dépendent du pétrole lampant.

Figure 14 : Eclairage domestique

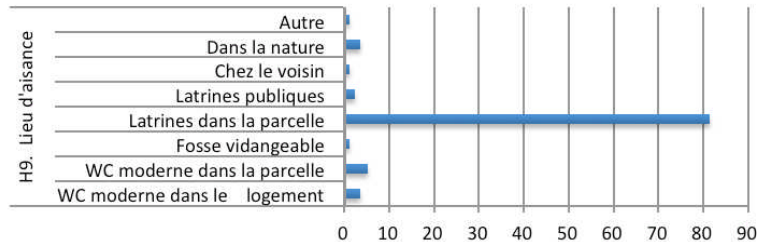
(Source : enquête ESA, 2011)



Plus de 80% des ménages utilisent du bois et charbon de bois. Une minorité utilise du pétrole.

Figure 15 : Energie domestique

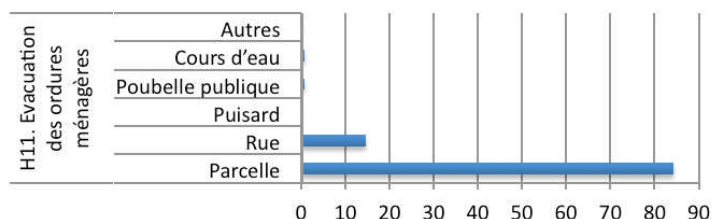
(Source : enquête ESA, 2011)



Quatre ménages sur cinq possèdent des latrines dans leur parcelle.

Figure 16 : Lieux d'aisance

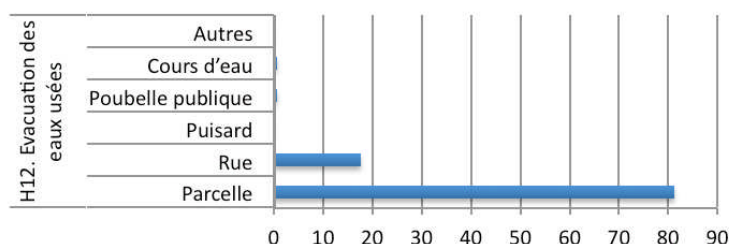
(Source : enquête ESA, 2011)



Les ordures sont jetées dans la parcelle d'habitation, voire à même la rue.

Figure 17 : Evacuation des ordures

(Source : enquête ESA, 2011)



Idem pour les eaux usées : elles partent généralement dans la cour d'habitation, parfois même dans la rue.

Figure 18 : Evacuation des eaux usées

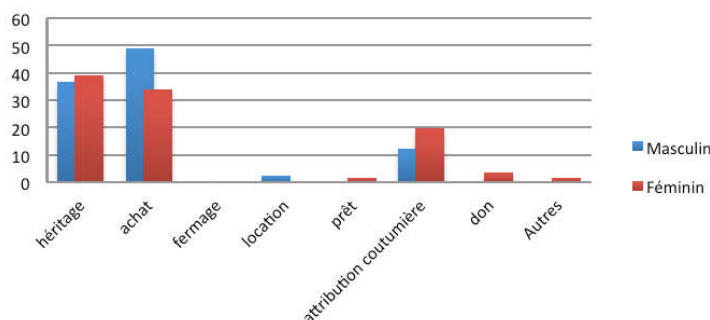
(Source : enquête ESA, 2011)

2.2.3 La situation du genre

L'activité agricole est d'avantage pratiquée par les femmes dans le département des Plateaux. Les cultures agricoles typiquement travaillées par les femmes sont le manioc et l'arachide. On note aussi l'existence de groupements uniquement constitués de femmes. C'est le cas de Terre promise de Djambala (12 femmes actives travaillant sur quatre hectares) ; Moisi Zoba de Gamboma (10 femmes travaillant sur deux hectares d'ignames), Oyotsambé d'Ongogni travaillant l'arachide sur deux hectares et Bobanda Essounga travaillant le manioc sur deux hectares.

Tous ces groupements ont bénéficié du financement PDARP, 1^{ère} tranche. Ces femmes bénéficient également des conseils de l'Association de développement communautaire en milieu urbain et rural (ADCUR). Cette association est un opérateur d'appui conseil dans le département des Plateaux, qui intervient dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Son objectif est de promouvoir le développement des actions communautaires et l'insertion et la réinsertion socio-économique des jeunes (filles et garçons) sur la base de microprojets.

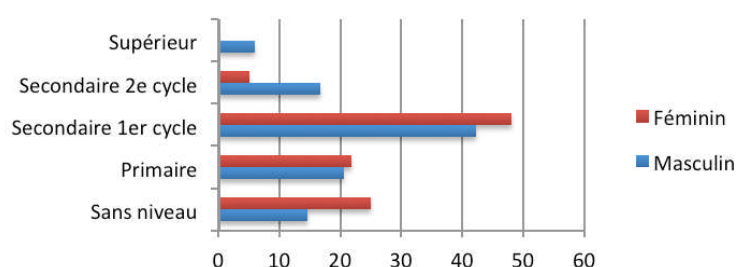
Par ailleurs bien que l'activité agricole est pratiquée majoritairement par les femmes, il convient de souligner que l'accès à la terre n'est pas facile pour elles. Très souvent, ce sont les hommes qui en sont propriétaires et les femmes qui la travaillent.



Les agriculteurs des Plateaux accèdent majoritairement à la terre par héritage et par achat, qui semble être une pratique très développée dans le département. Vient ensuite l'attribution coutumière. On ne note pas de différence majeure entre homme et femmes.

Figure 19 : Mode d'accès à la terre selon le sexe

(Source : enquête ESA, 2011)



On retrouve des exploitants de tous niveaux scolaires dans les Plateaux. Bien que la majorité se soit arrêtés au niveau Secondaire 2nd cycle, une part non négligeable a poursuivi jusqu'au 2nd cycle ou Supérieur. Les hommes ont globalement un niveau supérieur aux femmes, ils sont moins nombreux à n'avoir aucun bagage scolaire mais à l'inverse plus nombreux à avoir un niveau Secondaire 2nd cycle ou Supérieur.

Figure 20 : Niveau d'instruction des agriculteurs selon le sexe

(Source : enquête ESA, 2011)

2.2.4 Infrastructures

➔ Infrastructures de santé

Dans la situation actuelle du département, l'état de santé est caractérisé par des maladies endémo-épidémiologiques, consécutives à la précarité des conditions d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'habitat et d'alimentation. En matière d'infrastructures sanitaires, le département des plateaux compte 3 hôpitaux de référence à savoir :

- l'hôpital de base de Djambala avec une capacité d'accueil de 60 lits. Il dessert cinq districts sanitaires (Lékana, Mbon, Ngo, Mpouya, Djambala) ;

- l'hôpital de base de Gamboma assurant les services des districts de Makotimpoko, Ongogni et Gamboma. Sa capacité d'accueil est de 80 lits ;
- l'hôpital de base d'Abala desservant Allembé, Ollombo et Abala et ayant une capacité d'accueil de 50 lits.

Le département des plateaux abrite au total 113 structures de soins de santé, entre autres 29 CSI, dont deux fermés et 61 postes de santé, dont 34 fermés, par manque du personnel et vétustés des locaux.

Tableau 4 : Infrastructures de santé

Structures	Djambala		Gamboma		Abala		Département	
	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	fermé	ouvert	fermé
HR en cours de rationalisation	1	-	01	-	1	-	3	-
CSI en cours de rationalisation	11	-	9	1	7	01	27	2
Autres structures de soins	14	8	07	10	7	13	29	32
Cliniques privées	6	-	3	-	-	-	9	-
Dépôts pharmaceutiques	05	00	04	00	02	00	11	00
Postes de transfusion sanguine	01	00	01	00	01	00	03	00
Total	38	08	24	12	17	14	79	34

(Source : Direction départementale de la santé, 2010)

Selon la direction départementale, le taux de mortalité est de 30%. Ce taux s'explique par les raisons suivantes :

- le délabrement des infrastructures sanitaires, le sous-équipement en matériel et manque des médicaments ;
- les conditions de pauvreté extrême des populations ;
- le non approvisionnement des centres de santé en produits pharmaceutiques ;
- la mauvaise qualité et une faible utilisation des soins et services offerts par le service de la santé ;
- le faible accès des groupes vulnérables aux services de santé.

La première cause de mortalité est le paludisme, avec deux décès sur trois.

➔ Infrastructures scolaires

Le département compte 252 écoles primaires (dans tous les districts), 33 collèges d'enseignement général et trois lycées d'enseignement général (Gamboma et Ollombo et Djambala) et un Lycée d'enseignement technique. Il compte également 12 centres d'éducation préscolaires installés à Abala, Djambala, Gamboma, Lekana, Kebara, Lagué, Ngo, Mpouya, Inkouélé, Ongogni, Ollombo et Makotimpoko. Le département des plateaux compte enfin quatre collèges d'enseignement techniques (Mpouya, Djambala, Gamboma et Ngo).

➔ Infrastructures de marché

Le département des plateaux ne dispose d'aucun magasin de stockage, d'aucun grenier communautaire. Il dispose par contre de deux chambres froides (Gamboma et Ollombo), construites pour des groupes étrangers.

Les infrastructures de transformation des produits alimentaires sont quasi inexistantes : nous avons seulement dénombré une usine de transformation et de fabrication des aliments de bétail à Gamboma qui n'est plus opérationnelle à ce jour.

Par manque d'informations et de statistiques on ne peut déterminer le nombre de moulins à fougou installés dans tout le département. A Mpouya, on compte deux moulins à fougou, dix à Gamboma, cinq à Djambala et trois à Ngo, soit un total de 20 moulins à fougou pour les quatre localités que nous avons visitées.

→ Infrastructures hydrauliques

Ce sont les forages, citernes et équipements de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) :

Tableau 5 : Répartition des ouvrages hydrauliques par districts

N°	Districts	Ouvrages hydrauliques		
		Forage	Citerne impluvium	Usine SNDE
1	Ollombo	37	-	-
2	Ongogni	10	-	-
3	Gamboma	5	-	1
4	Abala	1	-	1
5	Lékana	-	45	-
6	Djambala	-	38	1
7	Ngo	-	6	-
	TOTAL	53	89	3

(Source : Rapport d'activités de la Direction départementale de l'hydraulique, 2008)

→ Réseau navigable

La Nkeni est navigable tout au long de l'année de Gamboma jusqu'au fleuve Congo. L'Alima est navigable toute l'année du confluent avec le fleuve Congo jusqu'à Okoyo (Cuvette Ouest) et Ngakomo dans les Plateaux. Enfin, le fleuve Congo est navigable à partir de Makotimpoko, qui ouvre les Plateaux sur Brazzaville.

→ Réseau routier

Il permet de partir des Plateaux vers la Lekoumou, le Gabon, la Cuvette Ouest, la Cuvette centrale et le Pool. Ce réseau routier comprend : (i) la route nationale n°2, bitumée sur 222 Km de la Léfini jusqu'à Ollombo, (ii) la route préfectorale bitumée de Ngo jusqu'à Djambala- Lékana, longue de 169 Km, (iii) les routes sous préfectorales qui sont parfois d'accès difficiles pendant la saison des pluies.

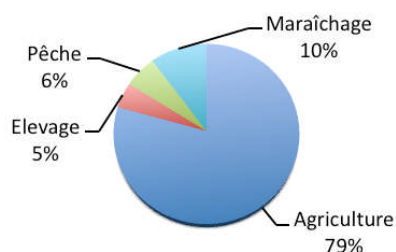
Tableau 6 : Infrastructures de transport

Type d'ouvrage	Axe	Etat
Route principale	Gamboma-Ollombo	Bon
Routes préfectorales	Ngo-Djambala-Lékana (170 Km) et Go-Gamboma (72 Km)	Défectueux sur quelques km pour le 1 ^{er} , bon pour le 2 nd
Routes secondaires	Mbon-Lékana-Osselé-Abala (127 Km) et Ngo-Mpouya (56 Km)	Ensablés pour les deux

Ponts, dalots et bacs	(répartis sur le département)	Moyen
Ports	Mpouya	Défectueux
Autres routes	Ollombo-Impé (80 Km), Djambala-Mbon (80 Km - PRODER Nord), Mpini-Abala-Ndolo (x Km, PRODER Nord), Ollombo-Ibanguï (10 Km, SOFIA)	Toutes ensablés
Pistes	Inkouélé-Ongogni (15 Km), Impini-Abala-Allembé (145 Km)	Toutes ensablés

(Source : Direction départementale de l'équipement, 2009)

3. Etat des lieux



Neuf ménages sur dix pratiquent l'agriculture, les autres se partagent entre pêche et élevage.

Figure 21 : Activités principales des ménages

(Source : enquête ESA 2011)

Tableau 7 : Activités principales suivant niveau d'instruction

	Total	Agriculture	Elevage	Pêche	Maraîchage
Sans niveau	20	23	14	17	3
Primaire	18	21	29	6	0
Secondaire 1er cycle	47	46	29	67	52
Secondaire 2e cycle	12	9	29	11	23
Supérieur	3	1	0	0	23

Les activités rurales attirent des personnes ayant des niveaux d'instruction divers. L'élevage concentre plus de personnes ayant fait des études.

(Source : Enquête ESA 2011)

3.1 Agriculture

3.1.1 Situation générale de l'agriculture

L'agriculture est l'activité principale des populations du département dans la mesure où elle est pratiquée à temps plein par plus des $\frac{3}{4}$ de la population.

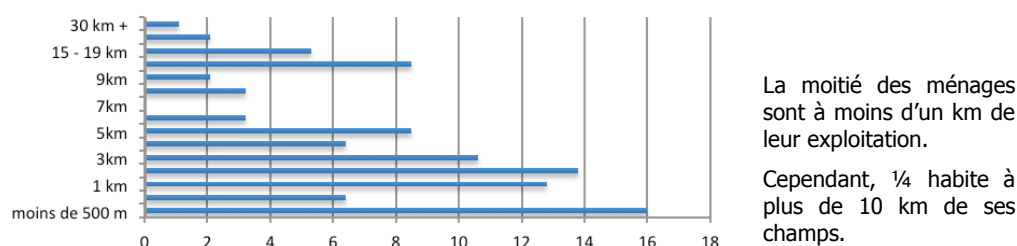


Figure 22 : Distance de l'exploitation à la route

(Source : Enquête ESA 2011)

L'agriculture est essentiellement orientée vers la production vivrière, compte tenu des débouchés offerts par les centres urbains. C'est une agriculture traditionnelle, aux techniques rudimentaires et adaptée au milieu ; mais avec des rendements peu élevés. Les cultures vivrières sont en déclin depuis quelques années déjà ; c'est le cas du palmier à l'huile, tabac, caféier, bananier et le riz par faute de débouchés et de forte rentabilité.

Les principales cultures sont le manioc et l'igname, essentiellement cultivés par les femmes. Si le manioc est cultivé en association avec les arachides, le maïs, la pomme de terre, la citrouille « Ngapara », l'igname est généralement cultivée seule.

La production du manioc est passée de plus de 66 000 tonnes en 1988 à plus de 85 000 tonnes en 1996, soit une augmentation de près de 30%, alors que les superficies cultivées en manioc ont augmenté de plus de 11 000 hectares en 1988 à près de 15 000 hectares en 1996, soit une augmentation de 28,83%. Le développement depuis 6 ans de parasites du manioc provoque une chute des rendements d'au moins 50%.

Les principaux bassins de production selon les spéculations sont :

- Manioc et cossettes de manioc : Djambala, Lékana, Ngo, Mpouya, Gamboma, Mbon, Ongogni, Ollombo, Abala, Allembé, Makotimpoko ;
- Pomme de terre : Djambala, Lékana
- Igname : Gamboma, Ngo ;
- Maïs : Ngo, Mbon, Lékana, Gamboma, Ongogni, Mpouya ;
- Arboriculture fruitière : Lékana, Djambala, Gamboma, Mbon, Ngo, Mpouya, Abala ;
- Banane : Ngo, Lékana, Ollombo;
- Cultures maraîchères : Djambala, Ngo, Mpouya, Gamboma, Lékana.

Tableau 8 : Grandes évolutions agricoles de 1988 à 1996

	1988	1996	Variation en %
Actifs agricoles	33 868	42 441	+25%
Exploitations agricoles	18 015	22 575	+21%
Superficies cultivées (ha)	14 648	18 870	+ 29%

(Source : Direction des statistiques agricoles du MA, 1996)

Tableau 9 : Statistiques des productions agricoles en 2010

Secteurs	Productions	Quantités (T)
Djambala-Lekana	Chikwanque	332
	Cosette de manioc	481
	Tomate	110
	Pomme de terre	97
	Safou	1 372
	Chou pommé	263
	Avocat	134
	Patate douce	56
Ngo	Cosette de manioc	42
	Safou	34

(Source : Direction départementale de l'agriculture, 2010)

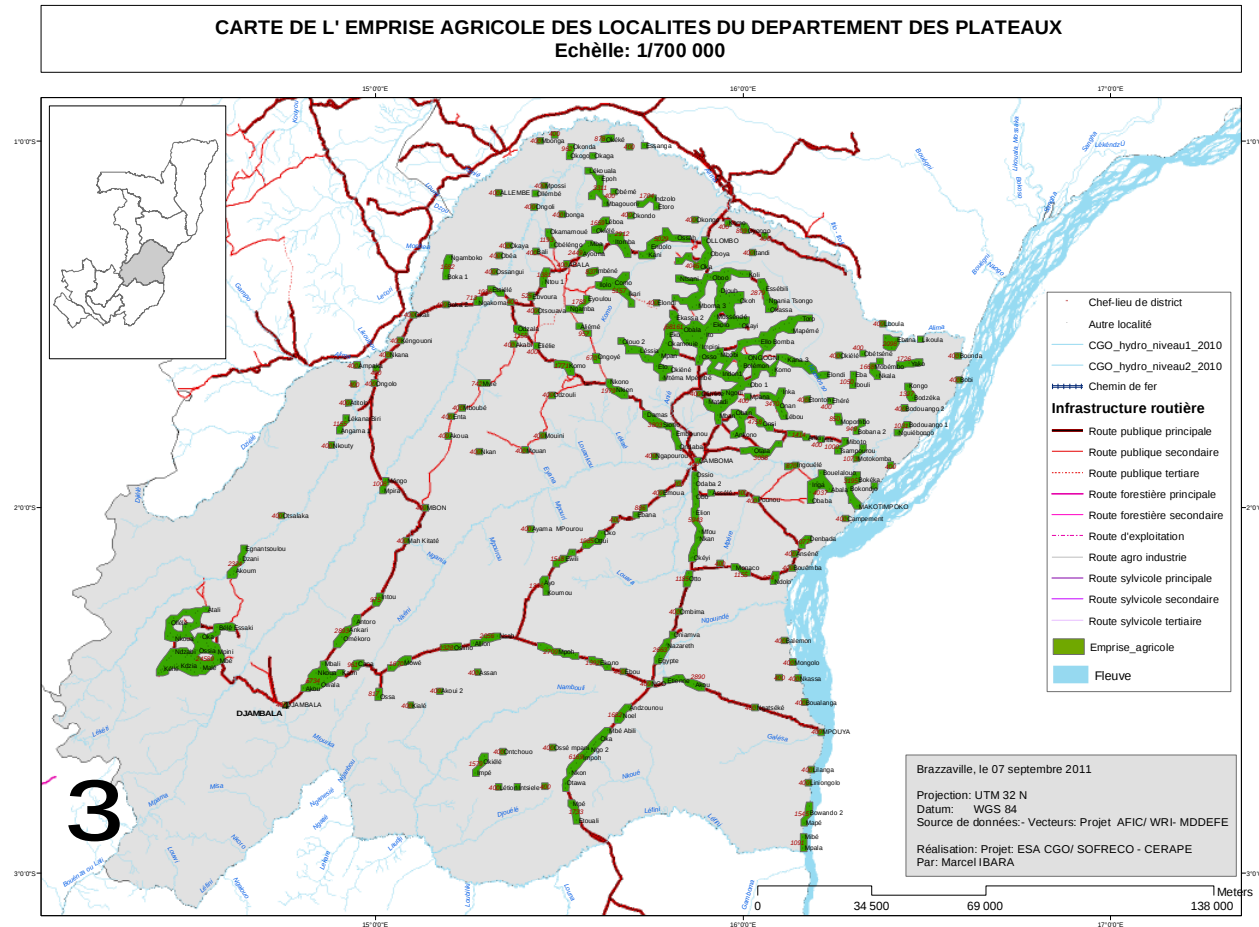
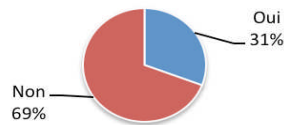


Figure 23 : Carte d'emprise agricole sur les Plateaux

Carte d'estimation de l'occupation des sols sur la base des localités répertoriées lors du recensement national de 2007 en prenant une moyenne d'un Km de rayon d'emprise pour chaque village.

Le constat est simple, les zones occupées sont le long des axes routiers, d'une part, et dans la partie nord du département d'autre part. La grande majorité du territoire départemental est vide de population, les sols y sont d'ailleurs généralement pauvres.

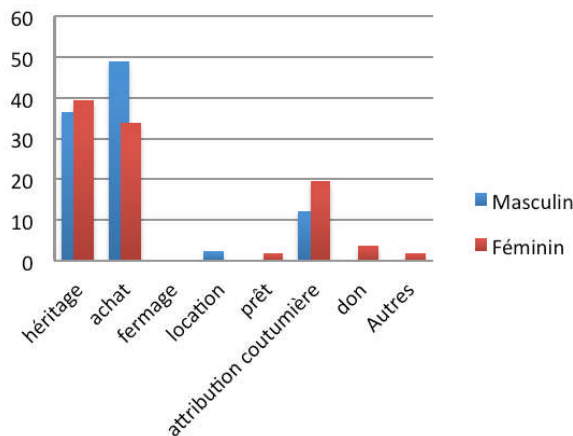
3.1.2 Facteurs de production



Seulement 1/3 des ménages a recours à de la main d'œuvre salariée non familiale.

Figure 24 : Utilisation de main-d'œuvre non familiale

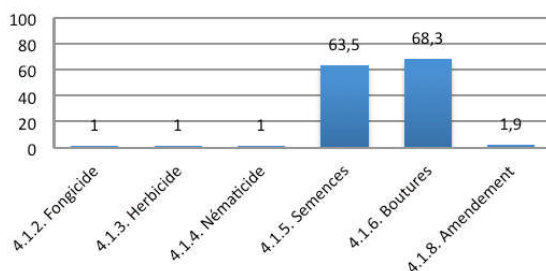
(Source : Enquête ESA 2011)



L'achat et l'héritage sont les deux modes principaux d'accession à la terre. Au niveau du terroir villageois le problème de l'accès à la terres ne se pose pas du tout car en font usage, les personnes, les familles appartenant à un lignage ou à des lignages issus généralement d'un même clan qui constituent le village. Ici, les terres de jachères deviennent la propriété des occupants qui y reviennent travailler au moment convenable. Mais, ils peuvent les attribuer à d'autres sans contrepartie pour la durée de la culture. Les personnes extérieures au terroir peuvent se voir attribuer une parcelle de terre par le chef de lignage, sans payer une quelconque rente, mais juste pour une saison de culture. Par contre, les terres autour des agglomérations où la population devient nombreuse ne sont plus d'accès facile, les propriétaires fonciers demandent une rente importante, de 10.000 à 30.000 FCFA par ha à exploiter.

Figure 25 : Mode d'accession à la terre

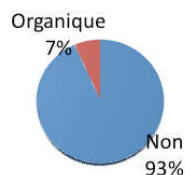
(Source : Enquête ESA, 2011)



Environ 2/3 des agriculteurs utilisent des semences et des boutures. L'utilisation de produits phytosanitaires est négligeable.

Figure 26 : Types d'intrants utilisés

(Source : Enquête ESA, 2011)



L'utilisation d'engrais organique est anecdotique. Celle d'engrais chimique est inexistante.

Figure 27 : Existence et type de fertilisation pratiquée

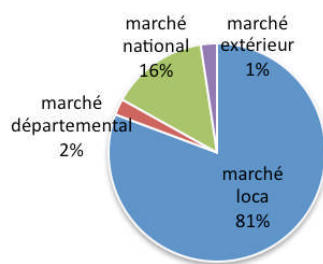
(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.3 Commercialisation des produits frais et revenus liés

La Direction départementale du commerce n'intervient pas dans la commercialisation des produits agricoles depuis la disparition des offices de l'Etat. Il n'y a donc pas de donnée statistique sur les quantités commercialisées.

De nombreux petits opérateurs commercialisent les produits vivriers : manioc, cosette de manioc (foufou), igname, pomme de terre, banane, échalote, chou, tomate, haricot. La Société de commercialisation des produits agricoles (SOCOPA), censée organiser l'achat du café dans le département, ne fonctionne pas.

Certains produits agricoles sont importés de RDC (poisson fumé et d'eau douce à Gamboma, Mpouya et Ngo) et du Cameroun (haricot à Gamboma). Certains sont exportés vers la RDC (igname et maïs à Bolobo).



Les marchés sont principalement vendus au niveau local, sur les marchés de proximité. 16% tout de même de la production est destinée au marché national (Brazzaville) et 1% au marché extérieur (RDC).

Figure 28 : Marchés de vente des produits agricoles

(Source : Enquête ESA, 2011)

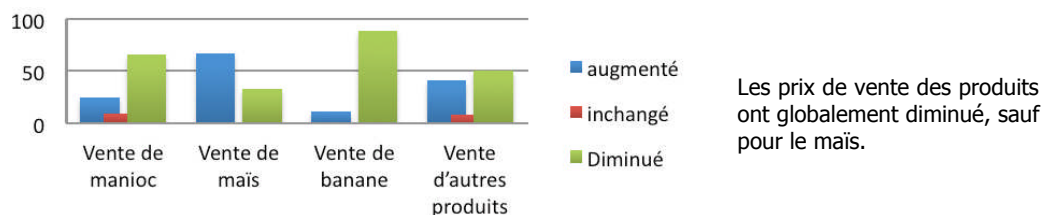


Figure 29 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différentes productions

(Source : Enquête ESA, 2011)

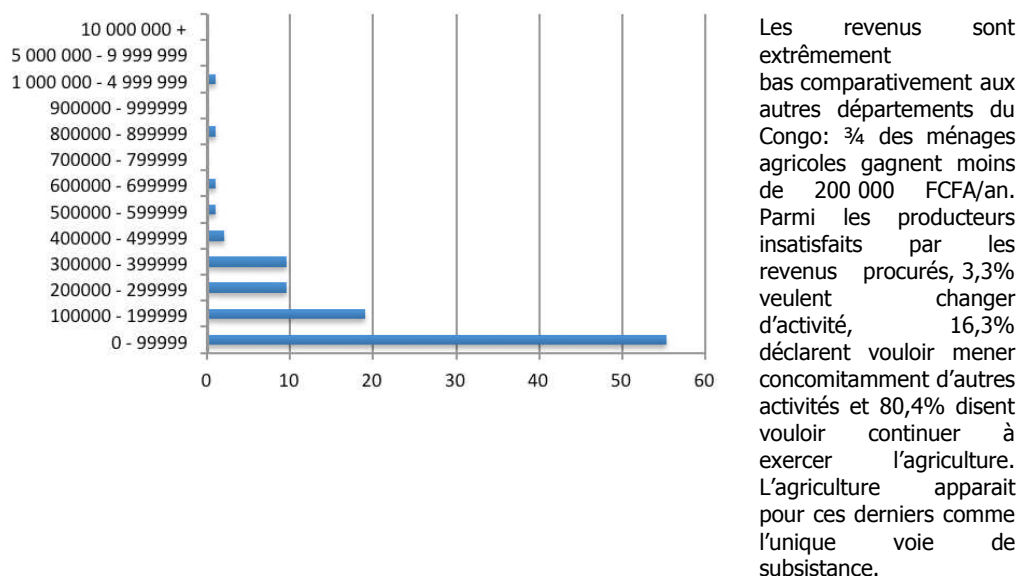


Figure 30 : Revenus annuels des agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.4 Commercialisation des produits transformés

→ Café

Le café a été introduit dans les années 50 dans le Sud du pays (départements de la Lekoumou, du Niari, des Plateaux et de la Cuvette). En 1991, elle occupait environ 3 500 ha, mais la faible productivité des vieilles plantations non entretenues ne permettaient de commercialiser que 1 000 tonnes par an, qui étaient vendues par l'Office de commercialisation du café et du cacao (OCC). A partir de 1993, la liquidation de l'OCC a ouvert le marché aux acheteurs privés et la production a fortement chuté à cause des cours très bas sur le marché international et des coûts de collecte très importants (estimés à environ 134 FCFA/kg).

Depuis lors, seules ont subsisté des plantations un peu entretenues dans la zone forestière du Niari. Dans les Plateaux, les plantations sont vieilles et souvent placées derrière les cases villageoises, elles ne sont pas entretenues et les grains ne sont plus cueillis, faute d'acheteurs. Les parcelles, souvent inférieures à 30 ares et situées dans les forêts-galeries, ont peu à peu disparu pour être remplacées par la culture du haricot, en utilisant le bois des caféiers comme tuteur.

Des dépulpeuses, pour effectuer les opérations post récolte du café arabica, avaient été mises en place par les acheteurs-exportateurs ; jusqu'en 2001, le café vert était acheté par deux sociétés de Pointe Noire : les Etablissements Guénin qui exportaient 10 à 15 conteneurs par an (180 à 250 tonnes) qui a arrêté ses activités en 2000 à cause des difficultés de collecte (dispersion des vendeurs, petites quantités et coûts trop importants) et la société Otto Export, d'origine italienne, qui a également cessé ses achats aujourd'hui.

Aucune transformation en café torréfié n'a lieu dans le département et aucun projet d'appui à la caféiculture n'a été recensé. Le café est une denrée qui n'est pas périssable avant transformation mais qui le devient dès qu'il est torréfié et soumis à l'air libre. Des essais de torréfaction locale ont été menés au Cameroun, mais n'ont pas été concluants, car le consommateur veut des mélanges arabica/robusta avec une grande variété d'origine, ce qui est impossible pour une torréfaction locale. La mission ne croit pas à la relance du café au Congo.

→ Tabac

Le tabac a été introduit dans les Plateaux en 1947 par la SEITA, dans le but de produire et d'exporter sur la France. A Lagué, la SEITA a d'abord créé une station de recherche afin de déterminer les variétés à cultiver et à produire de façon industrielle. En 1975, l'Office congolais du tabac (OCT) a repris les activités de la SEITA, puis a cessé toute activité en 1988.

L'OCT avait du mal à commercialiser une production de qualité moyenne et les paysans ont arrêté progressivement cette culture peu rentable, remplacée par celle du haricot – de plus, l'OCT avait une gestion défaillante et de gros problèmes de rentabilité.

En 1982, la production s'élevait à 128 tonnes pour 2 300 planteurs. Il existe encore aujourd'hui quelques cultures dans le district de Lékan, dont la production est destinée à l'autoconsommation ou achetée par quelques rares commerçants gabonais.

En 1997, une mission de relance de cette culture avait installé des séchoirs dans trois villages, accompagnés de quelques cultures. Aucune suite n'a été donnée à cet essai. Présentement, la société SIAT a un projet de relance de la tabaculture à Lekana, dans les Plateaux.

Le tabac est une culture qui ne demande pas de transformation importante, seulement des infrastructures de séchage sur place, puis une fois transporté, des infrastructures industrielles de hachage et de fabrication de produits finis. A condition de proposer des prix d'achat plus rémunérateurs que les cultures vivrières comme le haricot, le potentiel technique existant pourrait être valorisé dans le département des Plateaux.

→ Fruits

Les principales productions fruitières, réparties plus ou moins bien sur l'ensemble du territoire (et plus particulièrement dans les départements du Pool, des Plateaux, du Niari et de la Bouenza sont la banane, la mangue, le safou, l'avocat, les agrumes, le fruit de la passion, le litchi, la papaye et l'ananas.

La production fruitière est pratiquée en bosquets autour des villages ; on ne rencontre plus de plantation organisée et bien entretenue, il s'agit plutôt d'une économie de cueillette. La productivité des « vergers » est très faible, le vieillissement des arbres, leur non remplacement et le manque d'entretien ne permettent pas aux paysans d'en tirer un revenu stable et important.

De plus, les moyens de conservation et de stockage en chambre froide sont inexistants, les transports sont souvent difficiles, longs et coûteux, la production doit s'écouler au fur et à mesure de la cueillette et les excédents, parfois importants, sont perdus, les fruits pourrissant sur place.

L'atout principal de ces plantations, c'est que les diverses productions sont étalées sur l'année entière et sur l'ensemble du territoire et que les fruits font partie de l'alimentation congolaise à hauteur de 100 kg/habitant et par an, ce qui est important. La production totale qui était de 700 tonnes environ en 1998 a fortement chuté et doit se situer aujourd'hui autour de 400 tonnes (550 tonnes en 2002) alors que les importations se situent à plus de 5 000 tonnes. Les besoins alimentaires seraient, quant à eux, de 30 000 tonnes.

La production fruitière est en grande majorité autoconsommée ou vendue sur les marchés locaux. L'export est marginal, car la plupart des fruits voyagent très mal dans les conditions de transport au Congo : la banane souvent transportée par bateau, mûrit très vite, la papaye réagit mal au moindre choc, la mangue, la barbadine, l'avocat et le litchi craignent les chocs importants, seuls les agrumes se conservent assez correctement.

Il n'existe aucune industrie de transformation des fruits dans le département, ni aucun projet de transformation de fruits, mais il existe un potentiel réel de développement de ces filières, étant donné le déficit existant.

→ Produits vivriers

Les principaux produits cultivés par les petits exploitants, qui occupent aujourd'hui la quasi-totalité des terres et qui assurent plus de 95 % de la production vivrière du pays, sont : le manioc, la banane, l'arachide, le maïs, l'igname, la pomme de terre, le riz, le haricot et les légumes dans les zones périurbaines. La localisation de ces exploitations se situe le long des voies de communication et la densité des champs est très faible ailleurs.

Seuls le manioc, le maïs, le riz et l'arachide se prêtent à la transformation, les autres spéculations se retrouvent en frais sur les marchés. Il existe des pistes intéressantes en matière de transformation du manioc. En effet, les racines sont très périssables à l'état cru, elles pourrissent dans les 4 jours sans transformation. Or, le Congo possède le quatrième plus haut taux de consommation par habitant : 234 kg par an, 425 kg en zone rurale et 175 kg en zone urbaine. La production annuelle dépasse 1,2 million de tonnes (dont 11% proviennent des Plateaux) et ne satisfait que partiellement la demande du pays : environ 300 000 tonnes sont importés.

Il existe un véritable engouement des paysans, hommes, jeunes et femmes pour la culture du manioc, à cause de l'autoconsommation d'une part, mais aussi du travail de transformation qui occupe toute la famille, des plus-values qu'il offre et des facilités d'écoulement vers les villes sous forme de gari, de manioc roui et de fufou.

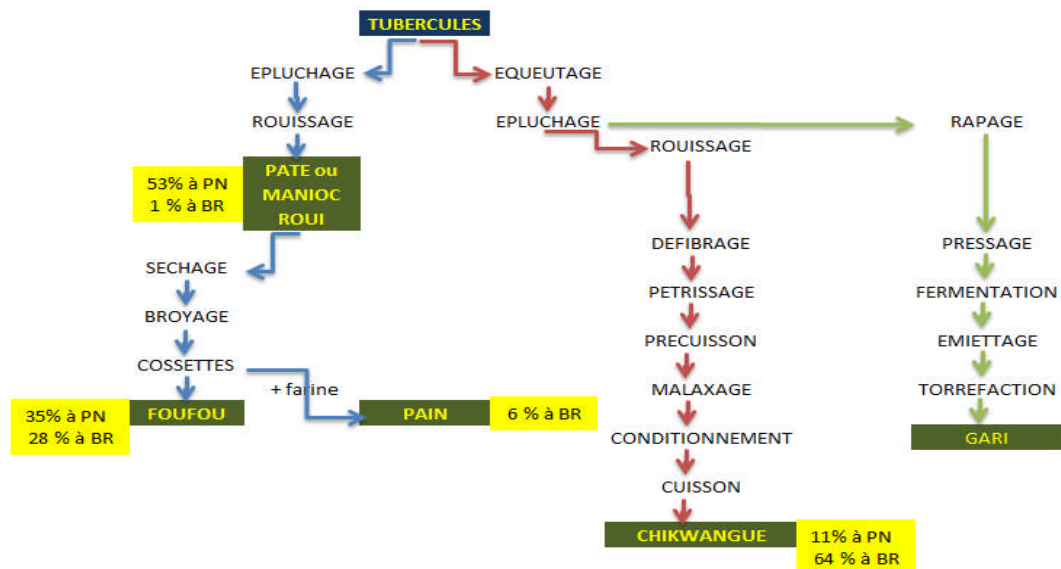


Figure 31: Schéma sur les différentes voies de transformation du manioc

(Source : ESA, 2011)

Sur les marchés urbains, le manioc sous forme de farine représente un tiers du marché, le reste se partage entre la pâte rouie pour Pointe Noire et le chikwangue pour Brazzaville. Brazzaville est alimenté par le Pool à 60 % et par les Plateaux à 20%.

La transformation est aujourd'hui totalement traditionnelle ; elle se fait sur le lieu de production, pour des raisons de conservation impossible du tubercule et ainsi, la valeur ajoutée revient à l'exploitant et à sa famille. Les coûts sont plus élevés pour le manioc roui et le chikwangue que pour la farine, qui est un produit semi fini.

Cette transformation traditionnelle engendre des pertes importantes, notamment au moment séchage durant la saison des pluies, ainsi qu'au niveau de la conservation des cossettes. Elle serait de 5 % en saison sèche mais pourrait aller à 30 % en saison des pluies. La transformation à grande échelle n'existe pas dans le département

En ce qui concerne la production, on considère que le Congo doit produire $\frac{1}{4}$ de plus pour satisfaire la demande. Ce sont les départements du Pool, de la Bouenza, des Plateaux et de la Niari qui peuvent fournir la plus grosse partie de la production, d'ailleurs, ce sont ces régions qui fournissent déjà les deux pôles urbains. Ce sont donc dans ces quatre départements que l'effort de transformation doit se porter.

Les usines de transformation de type industriel ont besoin un approvisionnement constant de la part des paysans, ce qui est impossible à assurer pour l'instant : produits de mauvaise qualité, trop chers, logistique désorganisée et aléatoire. Il est totalement irréaliste de concevoir ce modèle avant de nombreuses années.

Un réseau d'unités de petite ou moyenne taille, bien réparties sur chaque département, d'une capacité de une à cinq tonnes par jour, paraît une stratégie plus envisageable. Les avantages sont nombreux : réduction des coûts de transport des tubercules, création d'un pôle d'activité au village, possibilité de concevoir un appui technique.

Mais il ne faut pas occulter les conditionnalités : concevoir des zones d'influence réduites, donc avoir une densité de plantation importante, trouver des privés ou des groupements qui ont un esprit d'entrepreneur, former les responsables aux techniques de gestion et d'entretien des machines.

Cette transformation mécanisée procure un avantage certain pour la commercialisation des produits : la qualité des produits est nettement améliorée, ainsi que sa présentation et elle assure un débouché certain pour les paysans, ce qui doit permettre d'augmenter la productivité ainsi que la production par « appel d'air ».

De plus, la durée de conservation des produits emballés est plus longue (trois à six mois) et permet une consommation étalée et ainsi, de ne plus dépendre des transports aléatoires, source de déperdition.

Dans un second temps, l'installation d'unités plus performantes permettrait de produire de la farine de haute qualité qui pourrait, comme cela a été le cas au Ghana, être mélangée à la farine boulangère de blé pour la fabrication du pain.

Agricongo en association avec Challenge Futura (fabrication de matériel agricole) a mis au point une unité de fabrication mécanisée de 100 chikwangue à l'heure, appelée la boulangerie du manioc. Cette initiative est à suivre de très près et pourrait inspirer de futures actions pilotes dans cette filière.

3.2 Elevage

3.2.1 Situation générale de l'élevage



Figure 32 : Typologie des exploitations d'élevage

(Source : Enquête ESA, 2011)

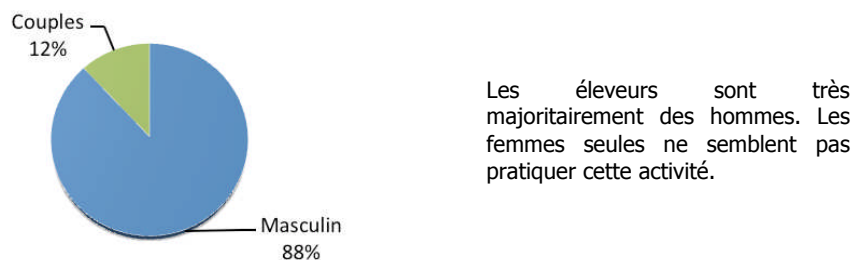
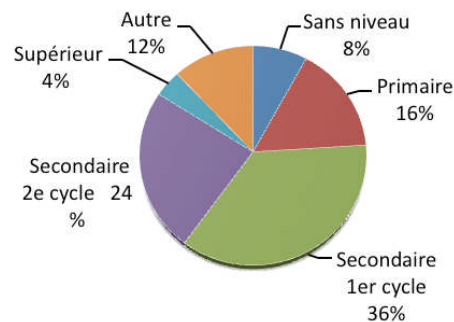


Figure 33 : Répartition des éleveurs par sexe

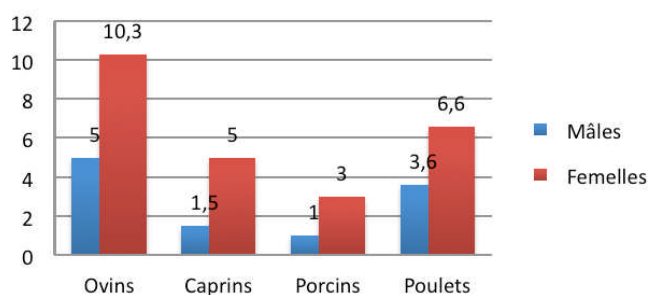
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les éleveurs sont pour la plupart plus instruits que la moyenne : 2/3 ont fait des études secondaires.

Figure 34 : Niveau d'instruction des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)



Les ménages possèdent pour la plupart des moutons, chèvres, porcs et poules. Par contre, la possession de vaches demeure l'exception, car elle n'est pas ressortie significativement des enquêtes de terrain.

Cet élevage est pratiqué en réalité par un faible nombre de grands propriétaires qui n'étaient pas ciblés par notre enquête (tournée vers les petites exploitations).

Figure 35 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.2.2 Productions animales

3.2.2.1 Elevage bovin

Le cheptel bovin du département serait d'environ 2 500 têtes (soit 20% du cheptel congolais), ce qui est extrêmement faible au regard des potentialités en terme de terrains disponibles. Aucun abattoir n'est opérationnel : les abattages se font de façon totalement informelle, les abattoirs de Brazzaville n'existent plus, ceux de Pointe Noire et Dolisie sont désertés par les opérateurs.

Tableau 10 : Cheptel bovin du département

N°	Localités	Eleveurs	Cheptel		
			Mâles	Femelles	Total
01	Abala	1	4	8	12
02	Gamboma	7	60	179	239

03	Makotimpoko	2	3	5	8
04	Mbon	1	1	8	9
05	Mpouya	2	202	1 803	2 005
06	Lékana	3	31	155	186
07	Ollombo	4	10	92	102
	Total	20	311	2 550	2 561

(Source : Direction départementale de l'élevage, 2010)

3.2.2.2 Elevage porcin

Le cheptel porcin du département a augmenté de 33% entre 1988 (3 000 têtes) et 1996 (4 000 têtes) puis diminué de près de 40% entre 1996 et 2010 (2 500 têtes).

Tableau 11 : Cheptel porcin du département

N°	Localités	Eleveurs	Cheptel		
			mâles	Femelles	Total
01	Abala	26	95	225	320
02	Allembé	29	98	303	401
03	Djambala	28	34	158	192
04	Gamboma	30	75	135	210
05	Makotimpoko	14	97	162	259
06	Mbon Centre	19	09	23	32
07	Ollombo	12	27	80	107
08	Lékana	47	298	1 000	1 298
	Total	205	462	1 986	2 449

(Source : Direction départementale de l'élevage, 2010)

L'élevage familial représente l'essentiel des cas : les animaux ne sont pas entravés, ils ne sont pas nourris avec de l'aliment concentré et ne bénéficient d'aucun suivi sanitaire.

Dans le système traditionnel amélioré, les porcs sont élevés en enclos et bénéficient d'une alimentation particulière et d'un suivi sanitaire correct. Il n'est malgré tout pas encore très répandu.

3.2.2.3 Elevages ovin et caprin

Le cheptel ovin est resté stable entre 1988 et 1996 (1 000 têtes), alors que l'élevage caprin a régressé de près de 70% entre ces deux dates (41 000 têtes en 1988 ; 13 000 têtes en 1996).

Tableau 12 : Cheptels ovin et caprin du département

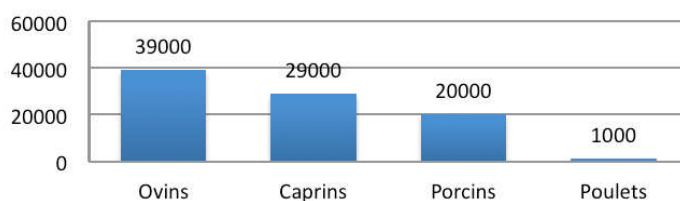
N°	Localités	Eleveurs		Cheptels					
		Ovins	Caprins	Ovins			Caprins		
				Mâles	femelles	Total	mâles	femelles	Total
01	Abala	30	132	54	90	144	142	3 000	3 142
02	Allembé	20	62	90	122	212	105	210	415
03	Djambala	28	160	62	89	151	113	392	505
04	Gamboma	130	160	40	63	103	360	466	826
05	Makotimpoko	31	13	136	401	537	30	61	91
06	Mbon Centre	-	28	-	-	-	26	74	100
07	Mpouya	151	151	-	-	409	-	-	313
08	Ollombo	27	33	90	239	329	88	560	648
09	Lékana	-	-	106	400	506	198	3 000	3 198
	Total	411	739	578	1 404	2 391	1 062	7 863	9 238

Source : Direction départementale de l'Elevage (2010).

3.2.2.4 Aviculture

L'élevage familial est le système unique dans le département. Il n'existe pas de ferme avicole privée moderne, ni d'élevage industriel (qui a disparu depuis 1985, année de rupture de l'approvisionnement en aliments pour poulets). Dans l'élevage familial, les animaux ne sont pas enfermés et divaguent pour trouver leur nourriture dans la cour. Il a été impossible, dans le cadre de la présente enquête, de dénombrer les effectifs.

3.2.3 Commercialisation des produits de l'élevage et revenus



La vente des moutons et chèvres est bien plus rémunératrice que la vente des porcs et, très logiquement, des poulets.

L'enquête n'a pas permis de recueillir de statistiques sur les prix de vente des bovins

Figure 36 : Prix de vente individuel moyen par type d'animal

(Source : Enquête ESA, 2011)

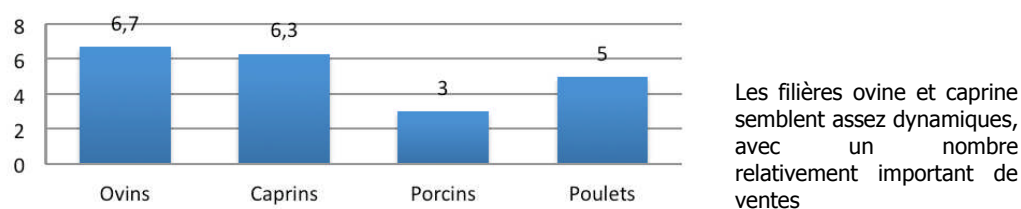


Figure 37 : Nombres moyens d'animaux vendus sur 12 mois
(Source : Enquête ESA, 2011)

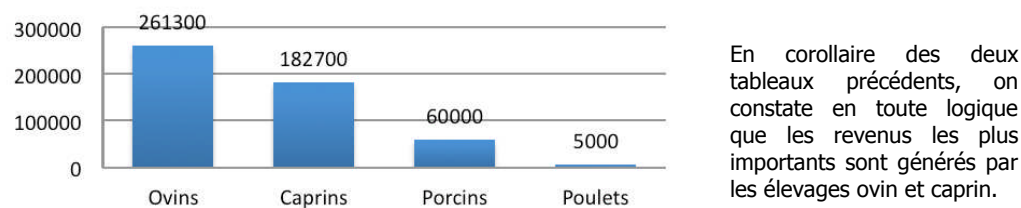


Figure 38 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois
(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3 Pêche

3.3.1 Situation générale de la pêche

Assez marginale (6% des ménages en dépendent à titre principal), la pêche est exclusivement pratiquée par les hommes, généralement âgés.

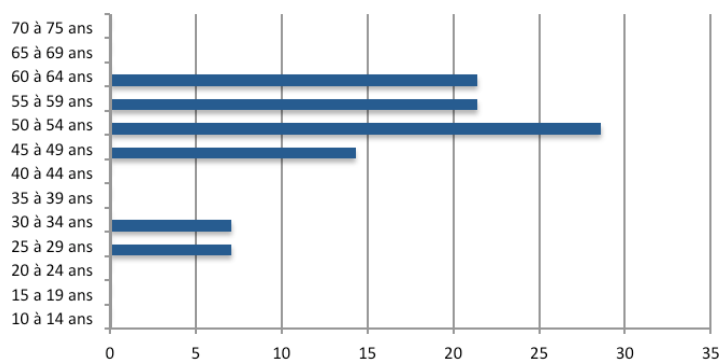
Elle est pratiquée principalement par 2453 ménages agricoles et constitue un moyen d'existence pour environ 10.301 individus. Cette activité est concentrée dans les districts de Mpouya et Makotipoko, précisément dans les localités situées le long du fleuve Congo comme Mpouya Centre, Bouemba, Makotipoko Centre et Mongolo.

Makotipoko Centre, jadis grand village de pêcheurs est divisé en deux grands blocs séparés par la rivière Nkeme et connaît souvent les inondations. Elle est la particularité d'abriter un marché forain de caractère international. L'activité principale à Makotipoko est la pêche. Celle-ci est pratiquée par des autochtones et les étrangers, notamment les congolais de la République Démocratique du Congo.

L'accès à Makotipoko Centre n'est possible que par l'eau et les moyens de communication utilisés sont : les pirogues, les baleinières (types d'embarcations fabriquées en planches, plus larges que les pirogues monoxyles) et les bateaux, malgré leur fréquence irrégulière.

Mpouya Centre abrite la Direction départementale de la pêche pour avoir non seulement d'intenses activités, mais aussi un accès facile par route et par fleuve. Il bénéficie d'un débarcadère aménagé en pleine construction. Bouemba est réputé être un grand marché des produits, y compris le poisson que plutôt une aire de pêche.

Les potentialités halieutiques ne sont pas connues. Les statistiques de production ne sont non plus disponibles. Il semblerait toutefois que la production soit en baisse, cela étant lié à la baisse de productivité des plans d'eau. Les changements climatiques, l'augmentation de l'effort de pêche et l'utilisation des engins non sélectifs sont mis en cause.



90% des pêcheurs ont plus de 45 ans. 14% seulement ont moins de 30 ans : cela suppose que les jeunes émigrent facilement vers les centres urbains et saisissent les opportunités créées par la présence des marchés forains (petit commerce, salle des loisirs,...). Les femmes beaucoup plus présentes dans la pos-capture, interviennent très marginalement dans la production.

Figure 39 : Pyramide des âges des pêcheurs

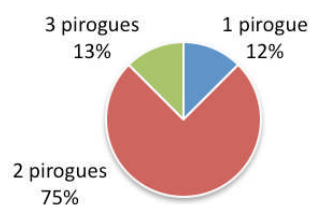
(Source : Enquête ESA, 2011)

Les ethnies Moye, Mbochi, Gangoulou et Baboma sont celles qui s'adonnent le plus à la pêche. S'ajoutent à ces populations locales des pêcheurs saisonniers, tels les Tékés Alima du district de Boundji, les Mbochi de l'Alima, des Gangoulou et Baongo résidents à Brazzaville, ainsi que des citoyens de RDC venant pour la grande saison de pêche (deux à trois mois).

Le district de Makotipoko a connu quelques actions de développement pilotes dans le cadre du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche. Ces actions se sont développées à partir des projets communautaires dont la logique d'intervention visait la participation des acteurs dans la gestion durable des ressources, la participation au développement local et l'établissement des partenariats pour l'auto développement de la communauté.

3.3.2 Matériels et techniques de pêche

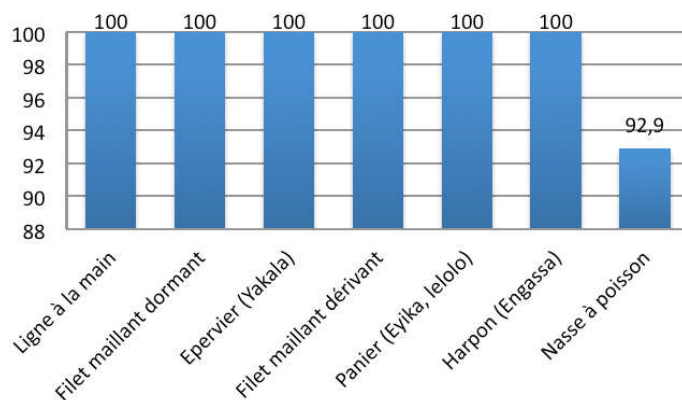
La nature des moyens de production (pirogues et autres équipements.. .) et des caractéristiques de techniques (de capture, de transformation et de conditionnement) utilisés justifient le caractère artisanal de cette activité dans le département des Plateaux, tout comme dans le reste du pays.



Il est intéressant de noter que la plupart des pêcheurs ont plus d'une pirogue : 80 groupements de pêcheurs de Mpouya ont reçu chacun 3 pirogues en 2008. On distingue 2 types de pirogues : les petites de 4 – 6 m à rame et les grandes de plus de 6m, voire 8 à 10m. Les grandes pirogues sont motorisées et servent le plus souvent au transport du poisson et autres produits. Les petites pirogues ne sont pas exclusivement pour la pêche.

Figure 40: Nombre de pirogues par pêcheur

(Source : Enquête ESA, 2011)



Les pêcheurs du département des Plateaux utilisent les techniques très diversifiées selon les saisons. D'autres par contre sont appliquées toute l'année dans différents lieux de pêche (fleuve, rivière, plaine inondée, forêt inondée) comme les filets dormants, les lignes/hameçons et les nasses. Dans cette zone, tous les engins sont exploités au même degré.

Figure 41 : Techniques de pêche utilisées

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3.3 Commercialisation et revenus



Le fumage et le salage séchage sont les deux techniques les plus utilisées dans les Plateaux beaucoup plus pour la conservation que la valorisation du poisson. Des congélateurs domestiques alimentés par des groupes électrogènes sont utilisés pour congeler des grosses espèces de poisson.

Le fumage se fait de manière traditionnelle, les poissons étant disposés sur un grillage généralement tendu par quatre pieux qui le maintiennent au-dessus du feu. Des fours améliorés type Chorkor ou démontables ont été introduits, malheureusement leur technique n'a pas été assimilée par les acteurs.

Figure 42 : Modes de conservation des poissons

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les produits de la pêche sont vendus sur les sites mêmes de pêche, parfois au niveau des marchés de Makotimpoko, Bouemba, Gamboma et à l'extérieur. Ils sont aussi exportés vers les pays voisins.

Le poisson est également vendu vivant (dans 50% des cas comme le montre le graphique précédent) surtout pour les espèces telles que le *Clarias* (ngolo), le *Protopterus dolloi* (nzombo), le *Parachanna obscura* et le *Parachanna insignis* (Mungussu) ou Ntsinga et le *Polypterus* (Konga). Ils sont stockés dans des viviers sous de sacs en polyéthylène plongés dans l'eau ou encore des bidons de fortune en

y ajoutant de l'eau. D'autres types de viviers faits de lianes et servant de collecteur de poisson en attendant que la quantité soit suffisante pour la vente facilitent le transport et le stockage dans la pirogue.

La vente des produits est organisée tant par les hommes que les femmes, ainsi que la transformation du poisson.

Les espèces les plus commercialisées sous forme frais sont : Tsinga (truite), ngolo (clarias), ndzombo (anguilles). Les mboto (carpe), mokembe(machoirons), libundu (tilapias), liyanga (citharinus), mbenga (hydrocynus) sont le plus souvent fumés. Quant aux espèces salées-séchées, on note : Congo ya sika (hétérotis, niloticus, mopongo (genre sinodontis).

Tableau 13 Calendrier des marchés dans le Département des Plateaux

Localités	Jours des marchés
Mongolo	1 jeudi sur 2
Balémo	1 jeudi sur 2
Bouemba	Samedi à lundi (2 fois par mois)
Makotipoko	Jeudi à samedi (2 fois par mois)

Source : Rapport PRODER 1_FIDA_2007

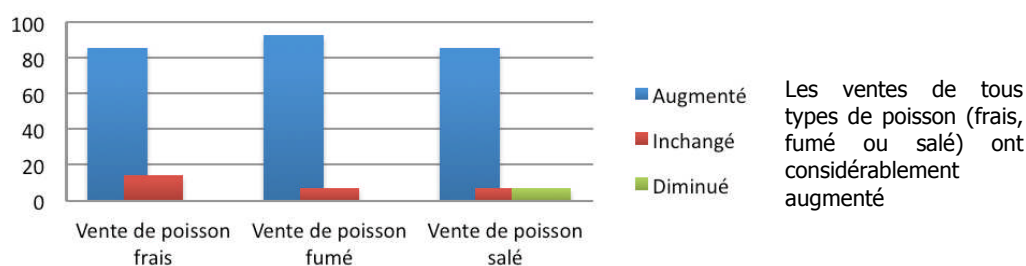


Figure 43 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différentes productions

(Source : Enquête ESA, 2011)

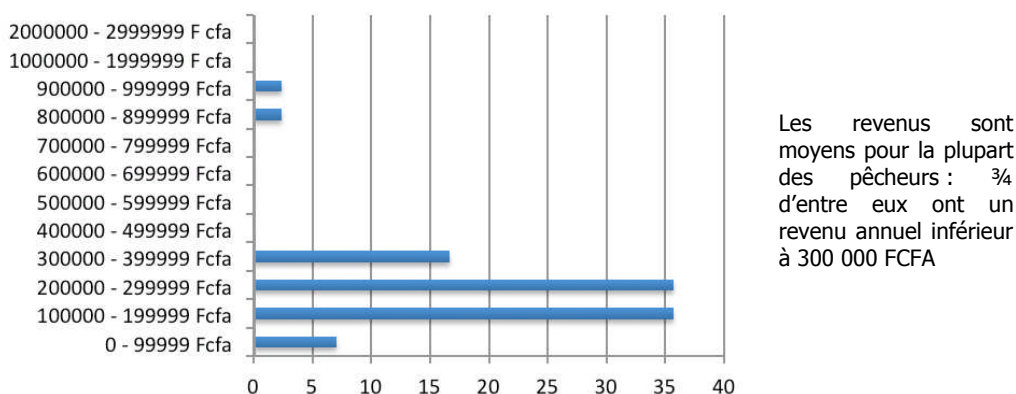


Figure 44 : Revenus annuels des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3.4 Pisciculture

Elle se développe timidement dans les Plateaux, malgré les actions développées par quelques projets de développement rural ou de pisciculture. Suivant les critères physiques et socio-économiques¹, le département des Plateaux constitue la 3^{ème} zone potentielle et prioritaire pour le développement de l'aquaculture, notamment Gamboma.

En 2009, il a été recensé 16 pisciculteurs exploitant 77 étangs pour une superficie en eau de 210,27 ares². Gamboma abrite une station piscicole principale et domaniale construite entre 1974-1975, avec 11 étangs de 1,44 ha. Celle d'Abala est secondaire, créée en 1975, elle compte 5 étangs pour une superficie de 1,60 ha. Toutes ces stations sont en état d'abandon. Il a été constaté un engouement de la population pour la pisciculture et plusieurs initiatives se développent à travers d'autres districts, notamment à Djambala, Lékana, Ollombo et Mpouya.

Le système de production quasiment pratiqué est celui de la pisciculture de subsistance. Le *Tilapia nilotica* est l'espèce couramment élevée en monoculture et sexes mélangés, en polyculture et élevages associés. La gestion des étangs est axée sur la fertilisation sporadique par compostage avec un apport alimentaire en son de blé.

Malgré la présence des sites favorables et l'engouement des exploitants agricoles qui veulent bien se lancer dans l'aquaculture commerciale et le marché porteur du poisson favorisé par un accès facile au département (Route nationale 2), aucune stratégie du sous-secteur n'est mise en œuvre au niveau départemental. Le sous-secteur reste confronté aux problèmes d'encadrement, d'aliments pour poisson et de production d'alevins de qualité.

¹ Mulonda Kalende B. Perspectives de Développement de l'Aquaculture en République du Congo : proposition des principales lignes stratégiques et programmes prioritaires de développement au Congo-PROJET TCP/PRC/3201 : Appui à l'élaboration d'une stratégie pour un développement durable de la pêche et de l'Aquaculture. 2009

² Non compris les superficies du district de Gamboma- Kali Tchikati E., Rapport du bilan diagnostic et perspectives du développement de l'aquaculture 2009

3.4 Forêt

3.4.1 Gestion forestière dans les Plateaux

Le département des plateaux est dominé par de vastes étendues de savanes à herbes relativement courtes et peu denses et des savanes arbustives à *Hymenocardia acida* (Euphorbiaceae) et *Loudetia demausi*. Les fonds de vallée et les abords des affluents du fleuve Congo sont occupés par des forêts de galeries, riches en rotins *Laccosperma* et *Eremospatha* (Arecaceae). Dans les têtes de certaines vallées existent aussi des formations forestières plus sèches, reliques d'un ancien couvert plus étendu.

Le domaine forestier quant à lui est composé de trois zones distinctes à savoir :

- Deux zones classées : (i) l'Unité forestière d'aménagement (UFA) d'Abala, (superficie totale : 520 109 ha ; superficie utile : 208 000 ha), concédée à la Société forestière et industrielle d'Abala (SOFIA), (ii) la réserve de faune de la Léfini dans le secteur forestier Nord (superficie : 430 000 hectares) ;
- Une zone non classée, dite zone banale.

Les essences commerciales que l'on rencontre dans ces forêts sont : le Wengué (*Millettia laurentii*), l'Iroko (*Chlorophora excelsa*), le Niové (*Staudtia stipitata*)...etc.

Le département des Plateaux, tout comme les autres départements du Congo, est confronté à la déforestation, causée principalement par (i) les feux de brousse sauvages allumés en savane pour faciliter la capture des insectes comestibles (criquets) ; attirer le gibier dans les zones de repousse de la strate herbacée ; faciliter la chasse des oiseaux, (ii) le sciage artisanal, (iii) la fabrication de charbon de bois et (iv) l'agriculture.

Le Service national de reboisement (SNR) dispose d'une pépinière dans le district de Djambala.

3.4.2 Réserves de faune de la Léfini

D'une superficie de 630 000 ha, la Réserve de faune de la Léfini s'étend sur les départements des Plateaux (430 000 ha) et Brazzaville (200 000 ha). Cette réserve avait pour objectif initial la sauvegarde de l'anéantissement d'une partie de la faune sauvage du Moyen-Congo, typique des plateaux Batékés, des massifs forestiers y subsistant et des cours d'eau qui les traversent.

Les mesures de protection établies jusqu'aux années soixante n'ont malheureusement pas été poursuivies en raison du manque de moyens financiers, logistiques et humains. Dès lors, la mise en œuvre du projet Lésio-Louna, au Sud-Ouest de la réserve, constitue actuellement une des seules actions concrètes susceptibles de préserver, voire restaurer, une partie de l'écosystème typique des Plateaux Batékés.

En 2001, la réserve de la Léfini a été désignée comme zone importante pour la conservation des oiseaux. Ses savanes recèlent des espèces de mammifères menacées : céphalophes de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), cobe de fassa (*Kobus ellypsiprymnus*), chacal à flancs rayés (*Canis dustus*), mangouste ichneumon (*Herpestes ichneumon*) et oryctérope (*Orycteropus afer*). Serval (*Felis serval*) et lion (*Panthera leo*) seraient aussi présents.

En forêt vivent l'éléphant (*Loxodonta africana cyclotis*), le buffle (*Syncerus caffer nanus*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le gorille de l'Ouest (*Gorilla gorilla*), le cercopithèque de Brazza (*Cercopithecus neglectus*), le pangolin (*Manidae*), etc.

Certaines populations, voire espèces, sont menacées d'extinction ou ont même déjà disparues à cause du braconnage : éléphants, panthères, chevrotains aquatiques. La plupart des carnivores et des

céphalophes de petite et moyenne taille, les pangolins et les oryctéropes voient leurs populations régresser.

3.4.3 PFNL

La cueillette villageoise, pour l'autoconsommation ou la vente, se concentre sur certaines zones, puis se déplace lorsque les ressources sont épuisées. Ce constat est particulièrement vrai dans le cas du rotin, du *Gnetum* et des feuilles de Marantaceae destinées à l'emballage de différents produits alimentaires dont le manioc.

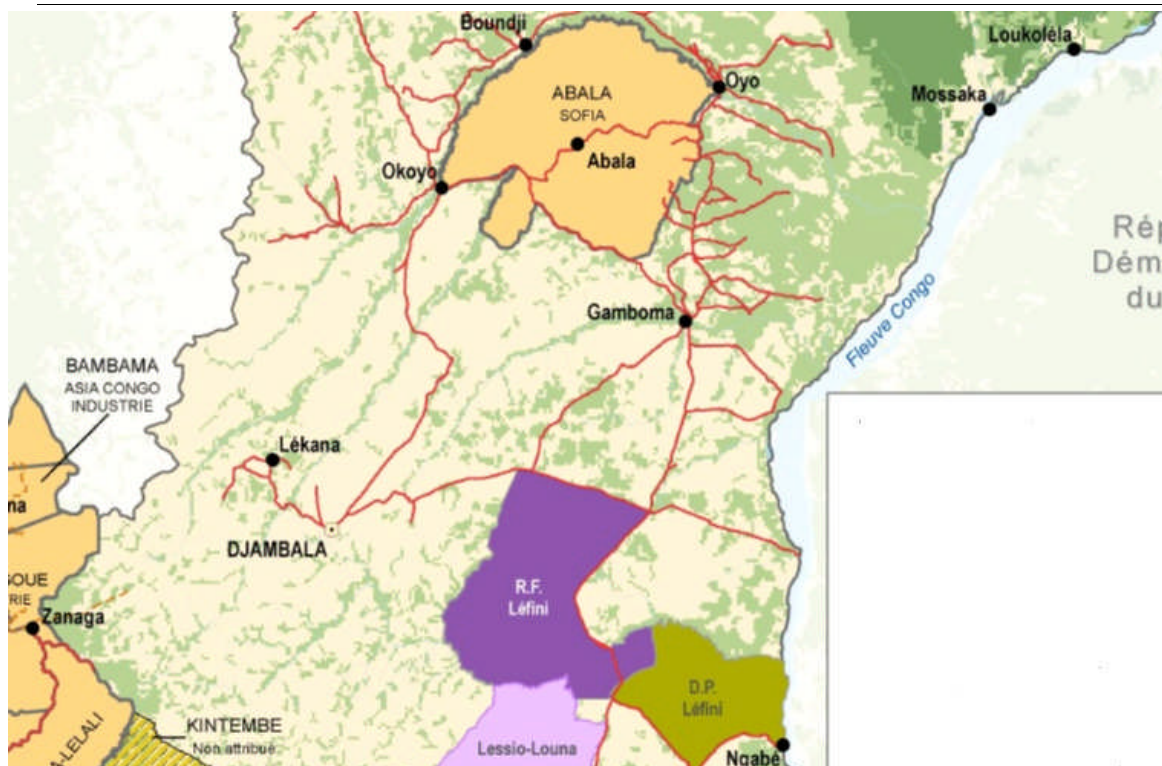


Figure 45: Carte de la situation du découpage forestier dans le sud du Congo (mai 2011)

La carte du découpage du sud forestier est extraite de l'atlas forestier national du Congo mis à jour en mai 2011 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable avec l'appui technique du WRI. La légende de la carte forestière est présentée en annexe 6.

Une concertation étroite entre le MAE et le MEFD est indispensable pour envisager un développement concerté de cette zone, notamment du fait du potentiel de reboisement que présente cette région.

4. Environnement institutionnel

Après les troubles sociopolitiques de la dernière décennie, le Congo et particulièrement les Plateaux connaissent désormais un climat de paix, favorable à l'application des lois relatives au territoire et aux structures s'y référant.

4.1 Services déconcentrés

Pour rappel, l'administration territoriale de l'Etat est organisée en circonscriptions administratives, lesquelles sont : le département, le district, la commune, la communauté urbaine, l'arrondissement, la communauté rurale, le quartier et le village (art.1 décret n°2003-20 du 6 février 2003).

Le département est placé sous l'autorité du préfet, nommé par l'Etat, dont il est le représentant au niveau du département. Le département est une unité territoriale décentralisée étant donné que son exécutif appartient au président du conseil départemental élu par le conseil en son sein.

L'influence préfectorale reste néanmoins forte au vu du droit de contrôle des actes des autorités locales décentralisées que peut exercer le préfet. De la même façon, la commune comporte un exécutif et une instance délibérante.

Le district, quant à lui, est une portion de département placée sous l'autorité d'un sous-préfet nommé par décret du Président de la République.

A noter également le statut de la communauté rurale : elle se définit comme « une circonscription administrative constituée par un groupement d'habitants d'une même agglomération rurale ayant un niveau de développement caractérisé par la présence d'un minimum d'infrastructures de base et de services publics » (art.24, loi n°3-2003).

Elle représente un certain nombre de villages contigus sur un périmètre déterminé. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué nommé par arrêté du ministre chargé de l'Administration du Territoire. Il est placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district de son ressort territorial.

Au terme de la loi n°7-2003 du 06 février 2003, le Département des Plateaux est à la fois circonscription administrative territoriale et collectivité locale. Il est structuré selon les principes de la déconcentration et décentralisation.

4.1.1 Direction départementale de l'agriculture (DDA)

25 MFCFA ont été inscrits dans le budget de l'année 2010 de la DDA et seulement 2/3 ont été décaissés, à parts égales entre la Direction et quatre secteurs agricoles (sur 11 ; Abala, Djambala, Gamboma et Lekana). Ces fonds ont permis de financer deux projets principaux :

- Relance de la caféiculture à Djambala et Lekana (Djambala : 29 caféicultures et 43 hectares à réhabiliter, Lekana : 147 caféicultures et 110 hectares à réhabiliter, plantation à réhabiliter sur les deux secteurs : 81 hectares),
- Programme d'introduction de nouvelles variétés d'ignames (provenance Afrique de l'Ouest) à Ngo et à Gamboma.

4.1.2 Direction départementale de l'élevage (DDE)

La DDE avait demandé 14 MFCFA ; elle en a obtenu 11 et a perçu environ 300 000 FCFA du programme SPINAP Congo pour la surveillance épidémiologique de la grippe aviaire. La DDE a mené les actions suivantes en 2010 :

- Encadrement des éleveurs sur la nutrition des bovins,
- Dotation des éleveurs en pulvérisateurs, pots de préparation, Virkon, gants plastiques et bottes,
- Sensibilisation des éleveurs sur la gestion des pâturages,
- Deux interventions à la radio Djambala sur l'élevage.

4.1.3 Direction départementale de la pêche et de l'aquaculture (DDP&A)

En 2010, la DDP&A a encadré les pêcheurs, en vulgarisant notamment la loi sur la pêche promulguée en 2009. En 2008, il convient de souligner que 80 groupements de pêcheurs de Mpouya ont reçu chacun trois pirogues et des imperméables de la part du Ministère chargé de la pêche continentale.

4.2 Recherche, enseignement et vulgarisation agricole

4.2.1 Institutions de recherche et d'enseignement

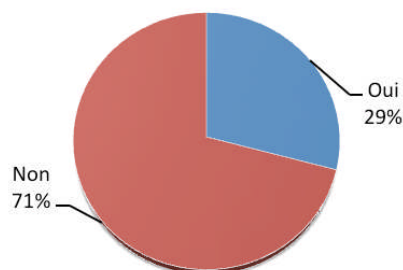
On peut en citer cinq dans les Plateaux :

- Station secondaire du Centre national des semences améliorées (CNSA) à Etsouali. 21 hectares de semences vivrières ont été plantés par cette station en 2010 à Etsouali et Mayoumina (Bouenza),
- Deux antennes du Centre de recherche agronomique de Loudima (CRAL), à Lekana et Gamboma,
- Centre de ressources professionnelles (CRP) d'AgriCongo à Ngo,
- Collège d'enseignement technique agricole (CETA) à Lekana,
- Lycée technique agricole (LTA) à Lekana toujours. Le CTA et le LTA sont en attente de réhabilitation dans le cadre du plan de rénovation mis en place par le Ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Enfin, il convient de noter l'existence du Centre d'exploitation des machines (CEMA), qui s'est installé dans le département en juillet 2010. Doté de huit tracteurs avec charrues et pulvérisateurs à disques, le CEMA a labouré 550 hectares et en a pulvérisé plus de 100, dans les districts de Ngo et de Djambala, lors du 2^{ème} semestre 2010. On peut considérer que ce Centre concourt à la promotion et l'enseignement de la mécanisation.

4.2.2 Couverture et niveau de satisfaction des bénéficiaires de l'assistance technique

Couverture de l'assistance technique agricole



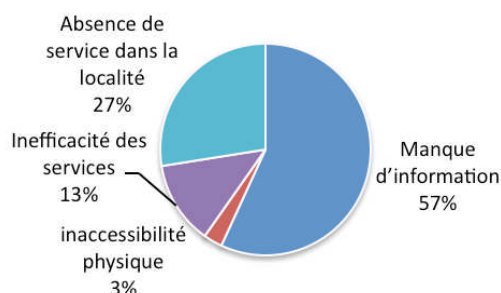
Seul ¼ (29,1%) des producteurs enquêtés ont bénéficié des services des structures d'assistance technique, conseils et encadrement. Ces services ont été fournis par le ministère de l'agriculture et de l'élevage(MAE), les projets et les ONG et le secteur privé.

Plusieurs projets et institutions d'appui à la production agricole sont en activité dans le département. Il s'agit de :

- AGRI-CONGO, Antenne de Ngo
- PRODER (projet de développement rural)
- Fermes semenciers de NDZIENGUE (Lékana) et ETSOUALI (Ngo)
- Centre national de fabrication des semences améliorées ETSOUALI (Ngo)
- PDARP (projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales) ;
- Centre d'exploitation des machines agricoles (CEMA).

Figure 46 : Taux de couverture de l'assistance technique agricole

(Source : Enquête ESA, 2011)



Les 2/3 des agriculteurs manquent d'information par rapport aux services d'assistance technique et 1 sur 8 ne prend pas part aux activités, se plaignant de l'inefficacité des services

Figure 47 : Raisons du non accès à l'assistance technique agricole

(Source : Enquête ESA, 2011)

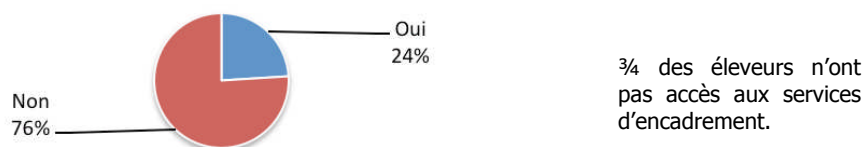


Figure 48 : Taux de couverture de l'assistance zootechnique
(Source : Enquête ESA, 2011)

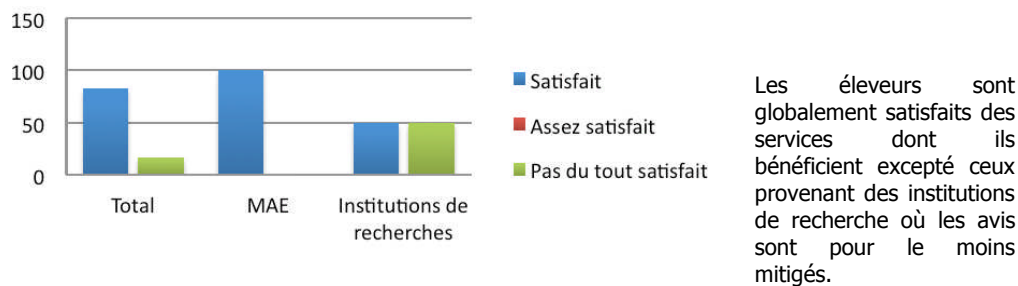
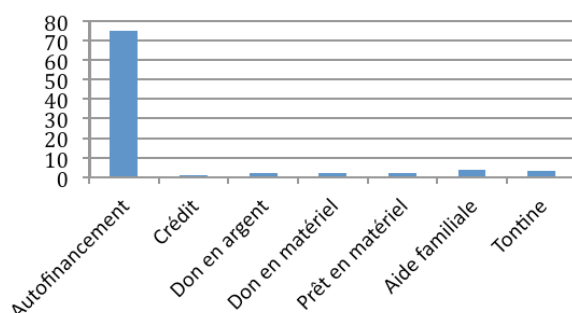


Figure 49 : Niveau de satisfaction suivant les structures d'assistance zootechnique
(Source : Enquête ESA, 2011)

4.3 Finances rurales

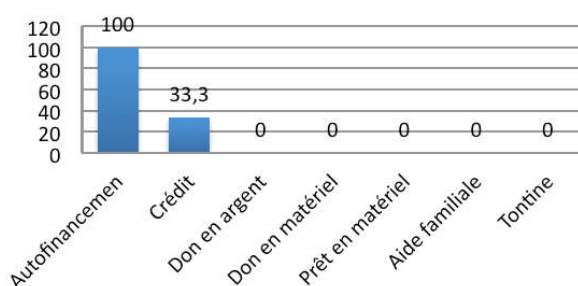
4.3.1 Besoins de financement



La plupart des agriculteurs reposent sur l'autofinancement. Les autres modes de financement existent, cependant le financement par crédit est très insignifiant.

Figure 50 : Sources de financement des agriculteurs

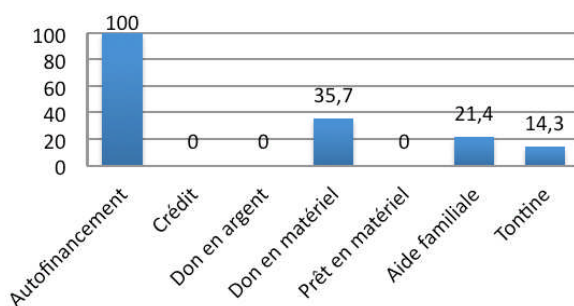
(Source : Enquête ESA, 2011)



La totalité des éleveurs s'autofinancent et 1/3 d'entre eux reçoivent en plus des crédits (FSA et Probase). Pour cette activité, les autres sources de financement comme l'aide familiale n'existent pas.

Figure 51 : Sources de financement des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)



La totalité des pêcheurs s'autofinancent et 1/3 d'entre eux ont reçu des pirogues et imperméables en 2008. Il faut noter les taux significatifs d'aide familiale (21,4%) et des fonds provenant de tontines (14%).

Figure 52 : Sources de financement des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

4.3.2 Institutions de micro-finance

Le département des plateaux dispose de deux agences de la Banque Commerciale Internationale (BCI) situées à Djambala et Gamboma. Ces deux agences permettent avant tout aux agents de l'Etat de toucher leurs salaires mais aucun financement dans le domaine de l'étude n'a été noté.

Dans le domaine de la micro finance, le Département disposait en 2010 de 17 établissements dont :

- MUCODEC : 2
- Charden Farrel : 1
- Crdit Loscka : 8
- Sécu santé : 1
- CEQ : 5

Seule la MUCODEC octroie des petits crédits à l'agriculture à des taux compris entre 10 et 18%. La durée maximale du crédit *Agriculture et Elevage* est de 18 mois pour la trésorerie et 48 mois pour l'investissement. Les conditions d'accès sont les suivantes : production de la pièce d'identité, attestation de l'exploitant agricole ou agrément du Ministère de l'Agriculture, permis de location ou titre foncier ou autres pièces certifiées par les autorités. En ce qui concerne la justification de la capacité de remboursement, il est nécessaire de posséder un compte d'exploitation prévisionnel ou actuel et disposer du 1/5 du montant sollicité.

Les autres établissements opèrent uniquement dans le transfert des fonds.

Les 5 Caisses d'équité (CEQ) initiées par le Projet de développement rural (PRODER) ont connu une évolution régulière en termes de dépôts, mais ont été confrontées à des difficultés liées au manque de formation des responsables et à la non maîtrise des outils de crédits et de contrôle. C'est ici un exemple typique pour un projet de développement, en l'occurrence le PRODER, dont la mission est entre autres d'appuyer l'émergence des structures locales des finances rurales mais qui par manque des fonds est obligé d'abandonner ses missions d'encadrement en faveur des caisses.

Le Fonds de soutien à l'agriculture a distribué en 2010 et 2011 à des opérateurs individuels et coopératifs.

Cependant il n'a pas été possible d'avoir des informations sur le taux de remboursement des prêts, la situation de la production avant et après le crédit, les problèmes rencontrés par les bénéficiaires.

4.3.3 PDARP et FSA

→ PDARP

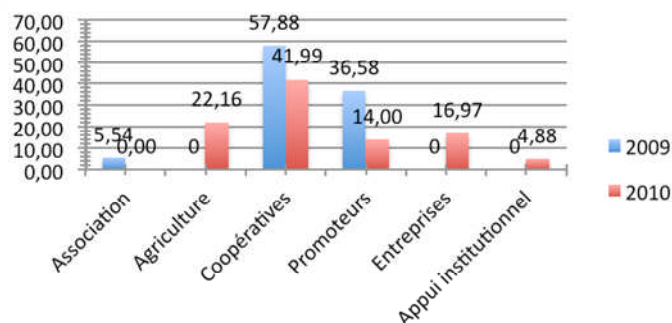
Sur 79 micro-projets agricoles qui ont été validés pour un montant de 60 MFCFA, 70 seulement ont reçu la 1^{ère} tranche de financement en 2010 :

Tableau 14 : Financement du PDARP par districts

N°	Localisation	Elevage	Agriculture
1	Abala	931 725	3 624 714
2	Allembé	2 227 275	4 522 594
3	Djambala	568 575	2 643 375
4	Gamboma	716 800	4 632 320
5	Ongogni	600 300	3 469 861
6	Makotimpoko	566 580	3 004 138
7	Ollombo		3 281 334
8	Mbon	577 600	377 600
9	Mpouya	520 600	3 820 110
10	Ngo	713 070	3 984 542
11	Lekana	486 400	2 842 835
	Totaux	7 422 525	4 002 314

(Source : PDARP – Plateaux, 2010)

→ Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)



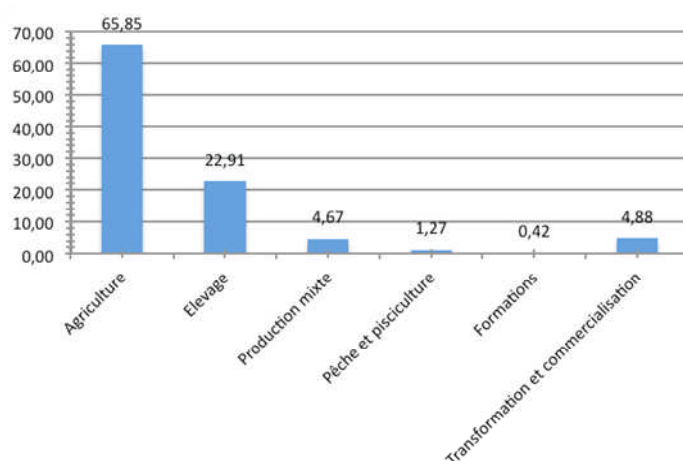
En 2009, les coopératives et les promoteurs individuels constituent les groupes qui ont plus bénéficié du financement du Fonds de soutien.

Cependant, en 2010 cette part a connu une baisse, passant respectivement de 58% à 37% pour le premier groupe et de 42% à 14% pour le second.

Figure 53 : Financements alloués par le FSA en 2009 et 2010 selon le type de bénéficiaire

Fonds alloués par filière

Source : statistiques du FSA 2011



Au niveau du département, l'activité agricole a bénéficié de la plus grande part du financement (67%).

2 groupements ont ainsi bénéficié de l'aide du FSA : CADEJ à Gamboma et OYAMBA service à Lekana. Les montants des aides sont inconnus.

L'activité d'élevage représente 23% des financements.

Cependant, le financement accordé aux activités de la pêche et de la pisciculture est resté minime, soit 1% du financement total.

Figure 54 : Financements alloués par le FSA en 2010 par sous-secteur

Source : statistiques du FSA 2011

4.3.4 Secteur minier

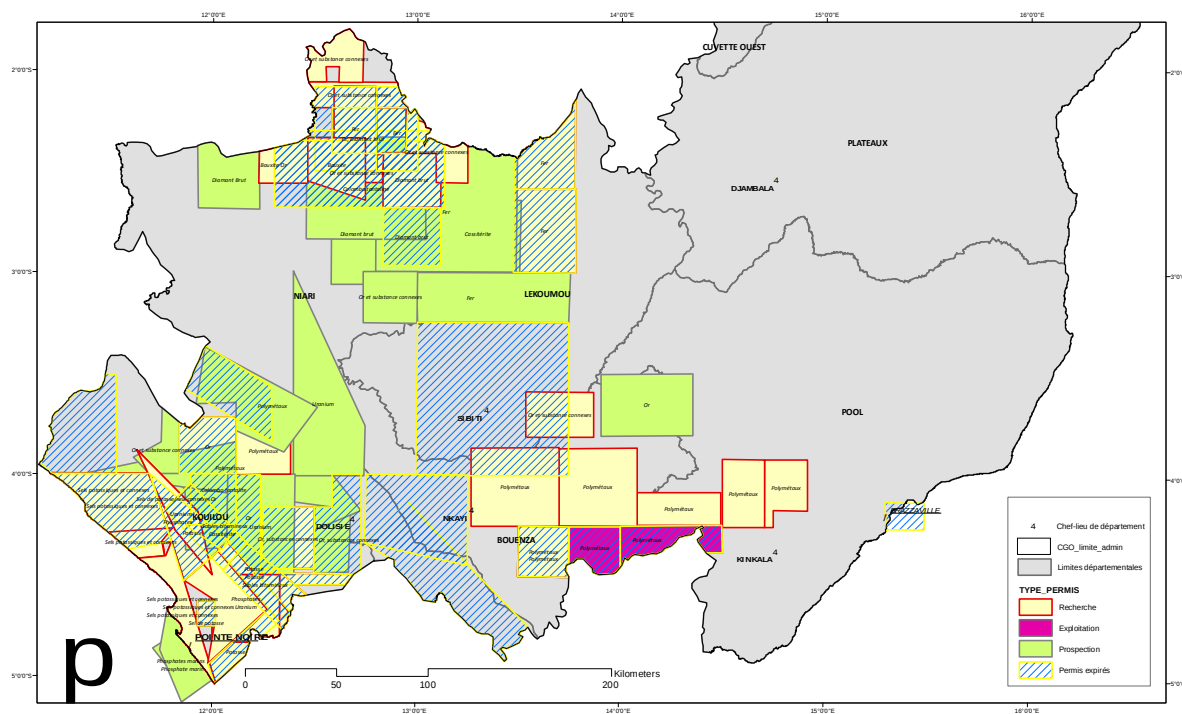
Il ne s'agit pas pour l'ESA de s'intéresser en tant que tel à l'exploitation minière mais simplement de vérifier dans quelle mesure celle-ci pourrait interagir avec le secteur agricole du département, déjà maintenant sur des sites en exploitation, ou à court, moyen ou long terme sur des projets miniers en cours de préparation. Il existe en effet un potentiel d'exploitation minière dans la plupart des départements du Congo, certains sites seront ouverts, d'autres peut être pas ou pas tout de suite, tout dépendra des prix et de la visibilité de la demande mondiale sur le moyen et long terme puisque les investissements nécessaires sont toujours très importants. Cependant, avec le retour au calme dans le pays depuis une dizaine d'années et une demande mondiale toujours croissante, l'opportunité d'exploiter des sites autrefois délaissés ou d'en rechercher de nouveaux est aujourd'hui d'actualité.

La carte de la page suivante présente la situation des permis miniers dans le sud du Congo avec les permis d'exploration, les permis de recherche et les permis d'exploitation. Il faut bien comprendre que seuls les permis d'exploitation présentent un réel intérêt pour l'ESA en termes d'interactions possibles au cours des prochaines années. Les permis de recherche et d'exploration ne donnent pas lieu à de profonds changements ni au niveau de l'environnement physique ni au niveau de l'environnement humain, il ne change pas non plus l'affectation des sols.

Par contre, les permis d'exploitation, ou du moins, les zones sélectionnées pour une mise en exploitation à court terme, peuvent avoir une incidence très importante sur le paysage, sur l'affectation des sols dans la zone et sur l'environnement humain. Cet impact multiforme de l'exploitation minière est généralement étudié dans le cadre des Etudes d'impact environnemental et social qui sont obligatoires pour les grands projets d'investissement de cet ordre, mais ils ne sont pas toujours nécessairement bien intégrés dans la politique de développement local et régional, notamment du point de vue de l'accroissement de la demande en produits agricoles, en produits d'élevage, de pêche et de produits forestiers. De même, le lancement d'un grand projet minier est également l'occasion de créer ou de réhabiliter des routes d'accès, de créer ou de développer des centres urbanisés, etc.

Dans le cas du département des PLATEAUX, les choses sont extrêmement simples, il n'y a aucun permis minier valide actuellement sur ce territoire.

SITUATION DU CADASTRE MINIER DE LA PARTIE SUD DU CONGO
(Juin 2011)



Fait à Paris le 02/10/2011
Projection: UTM 32 N
Datum: WGS 84
Source de données: - Textes: Ministère des Mines et de la Géologie
- Numérisation: Projet AFIC/ WRI-MDDEF
Réalisation: Projet ESA- CONGO
Par: Marcel IBARA

La carte des permis miniers évolue chaque année en fonction du statut et des activités des entreprises concernées selon qu'il s'agisse de « recherche », de « prospection » ou d'« exploitation ».

La situation du cadastre minier de la partie sud du Congo, remise à jour en juin 2011, permet de constater qu'il n'y a aucun permis attribué dans le département des Plateaux.

Figure 55: Carte de la situation du cadastre minier dans le sud du Congo (juin 2011)

5. Potentiel de développement agricole

5.1 Principaux atouts et contraintes identifiés

5.1.1 Atouts

- Etalement des précipitations ;
- Zones à sols riches ou suffisamment sablo argileux pour retenir l'eau ;
- Le Plateau Koukouya et dans une moindre mesure les zones entourant Djambala et Ngo, présentent des terres agricoles très favorables où les cultures actuelles peuvent être développées (haricot, maïs, manioc, pomme de terre, oignon...) et d'une manière générale, les légumes et fruits qui pourraient approvisionner Djambala et Brazzaville ;
- Les zones de Gamboma et Ngo sont elles aussi favorables avec un atout particulier pour l'igname d'excellente qualité qui s'y produit ;
- Le potentiel halieutique des fleuves et rivières est tel que la pêche pourrait y rencontrer un développement sensible.

D'une manière générale, les différents terroirs agricoles des Plateaux présentent des potentiels importants susceptibles de ravitailler l'ensemble du département et de servir de grenier à Brazzaville.

5.1.2 Contraintes

- La détérioration du système productif déjà rudimentaire ;
- Le faible encadrement des paysans, l'insuffisance et l'inefficacité des structures d'appui à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage ;
- Les feux de brousse incontrôlés ;
- Les difficultés de commercialisation des produits agricoles et l'absence des structures de stockage et de conditionnement ;
- L'état défectueux du réseau routier et l'enclavement de certaines zones de production ;
- La diminution de l'élevage de case ;
- Les maladies comme la PPA et la PPR ;
- La difficulté d'approvisionnement en eau potable ;
- La faible capacité des ONG intervenant dans le développement du département ;
- La faible capacité opérationnelle des associations et groupements de producteurs ;
- L'inexistence d'une véritable politique de développement de la pêche ;

- Les difficultés d’approvisionnement en matériels et équipements de pêche à des prix accessibles ;
- L’inexistence d’une politique de protection des marchés frontaliers ;
- L’exode rural ;
- La baisse du pouvoir d’achat des populations.

5.2 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs

Les enquêtes ouvertes dans le département des Plateaux ont permis de faire émerger les préoccupations et les facteurs de blocages principaux identifiés par les agriculteurs. Il est intéressant de voir que le principal facteur de blocage, regroupant à lui seuls les 36% des voix, concerne les maladies et ravageurs des cultures. Viennent ensuite les difficultés d’accéder aux champs et l’appauvrissement du sol.

5.2.1 Préoccupations

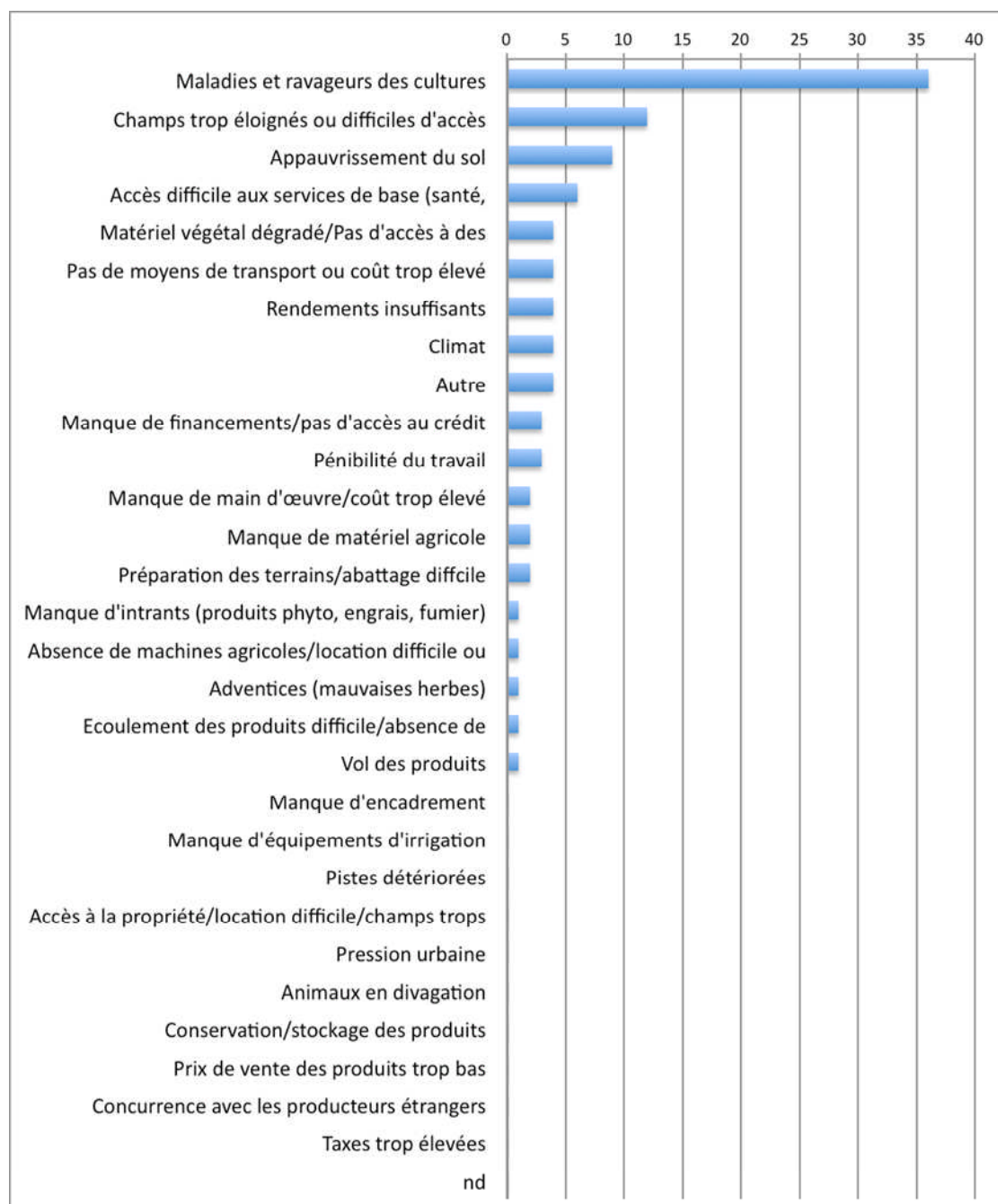


Figure 56 : Principales préoccupations identifiées par les agriculteurs
(Source : Enquête ESA, 2011)

5.2.2 Solutions

La figure ci-après présente le classement des solutions prioritaires proposées par les agriculteurs à ces problèmes. En toute logique, les agriculteurs demandent des efforts de la part de l'Etat et des partenaires du développement pour faciliter l'accès aux semences et boutures améliorées, plus résistantes donc aux maladies des cultures, et un accès facilité aux moyens de transport pour diminuer les temps de déplacements aux champs.

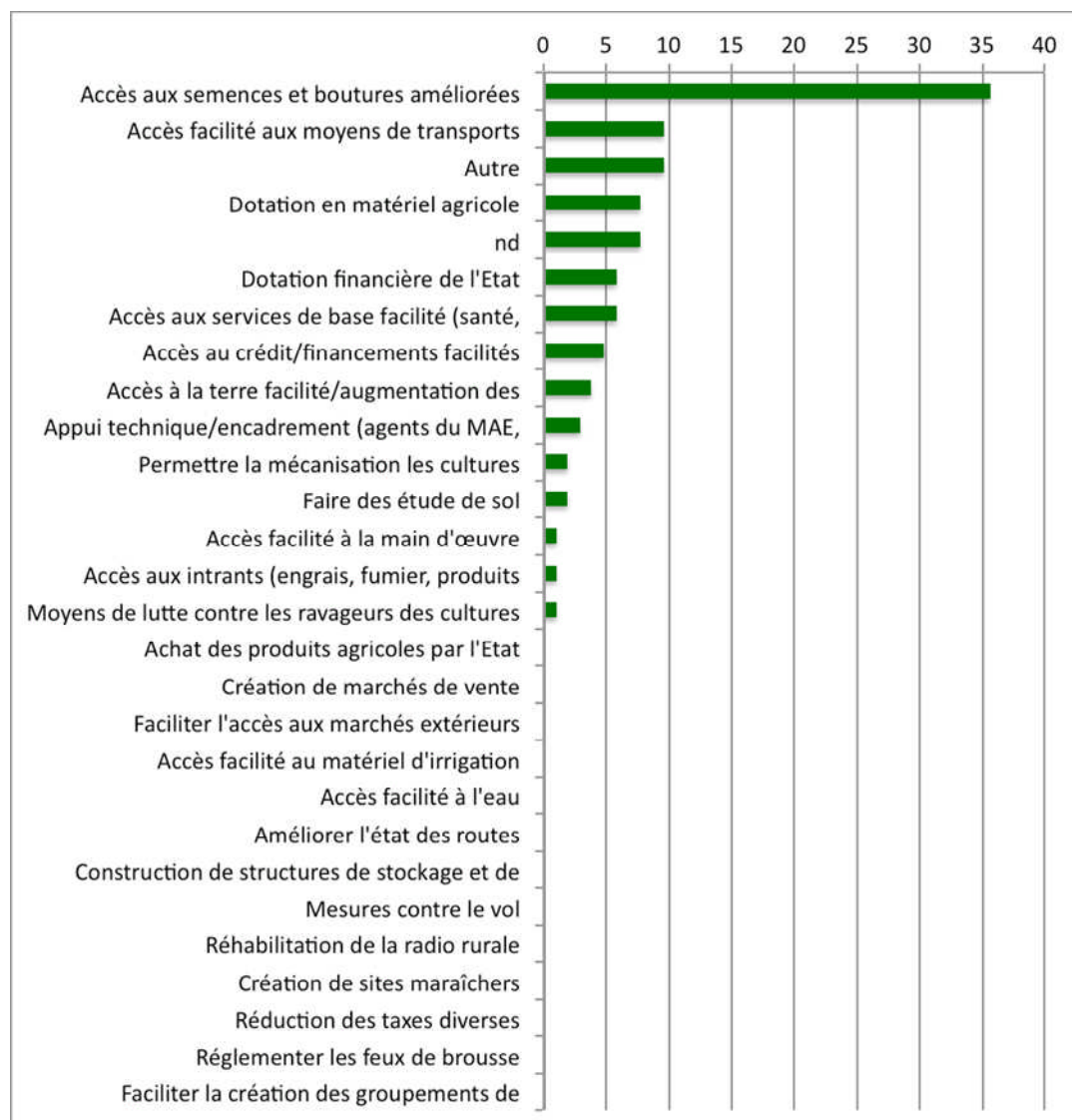


Figure 57 : Principales solutions identifiées par les agriculteurs
(Source : Enquête ESA, 2011)

5.3 Recommandations stratégiques

5.3.1 Principaux défis

- L'ouverture, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières ;
- L'amélioration de la commercialisation des produits agricoles ;
- L'accroissement de la production et des revenus dans tous les secteurs d'activités ;
- L'intégration de la femme au développement.

5.3.2 Axes stratégiques

5.3.2.1 Aménagement du territoire

- Renforcer le réseau routier du département de la Lékoumou tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons.
- Ouverture et / ou entretien des pistes agricoles :
 - Gamboma-Mbaya-Makotimpoko
 - *Lékana-Zanaga
 - *Djambala-Mbon
 - *Ngo-Balemon
 - *Ongogni-Lessanga
- Entretien des routes
 - *Etsouali-Pont Alima (route bitumée)
 - *Ngo-Djambala-Lékana (route bitumée)
 - *Ngo-Mpouya (route en terre)
 - *Lékana-Zanaga (route en terre)
 - *Gamboma-Osselé-Allembé (route en terre)
 - *Djambala-Mbon (route en terre)
 - *Ollombo-Abala-Osselé (route en terre).
- Désenclaver les différents bassins de production agricole.
- Aménager des infrastructures de conservation et de stockage des produits agricoles.
- Multiplier les infrastructures d'exhaure d'eau potable et d'irrigation.
- Organiser l'entretien du réseau des pistes agricoles.

5.3.2.2 L'agriculture

➔ Agriculture vivrière

- Promouvoir les cultures de rente vivrière de base (maïs, manioc, arboriculture, riziculture, ...) mais également celle de l'igname et de la pomme de terre à Ngo et à Djambala ;
- Mettre en place des programmes de formation/vulgarisation et appui conseil à grande échelle dans le département, en mesure d'atteindre tous les villages ;

- Promouvoir l'encadrement des organisations paysannes ;
- Amélioration et/ou intensification des systèmes de production agricole ;
- Création des structures de proximité d'approvisionnement en intrants agricoles et matériel de production ;
- Renforcer les moyens matériels et humains des directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) pour leur permettre de remplir leur rôle d'accompagnement des producteurs,
- Renforcer les liens de collaboration avec les stations de recherche du CRAL du département pour travailler sur les thématiques à vulgariser auprès des agriculteurs ;
- Multiplier et faciliter la diffusion de matériel végétal sain auprès des producteurs ;
- Faciliter et appuyer les initiatives de création et de développement d'organisation de producteurs en groupements et autres formes d'associations ;
- Promouvoir la mécanisation de l'agriculture avec les techniques de culture minimale préservant la structure et la texture du sol.

➔ Agriculture commerciale

- Faciliter la délimitation de zones disponibles pour permettre des investissements agricoles et agro-forestiers à grande échelle sur la base des cartes d'affectation des terres ;
- Susciter la réhabilitation de la palmeraie d'Abala ;
- Faciliter les investissements privés par la libéralisation du secteur et le renforcement de la sécurité juridique des investisseurs et de leurs investissements, sans discriminations d'aucune sorte ;
- Introduire les méthodes de semis direct, de « culture minimale » et d'aménagement antiérosifs pour l'exploitation mécanisée des grandes surfaces afin de préserver la durabilité des sols ;
- Détaxer tous les intrants et matériels pour l'agriculture ;
- Faciliter l'introduction d'espèces et variétés adaptées aux zones sèches ou semi arides ;
- Faciliter le développement des activités d'appui-conseil aux entreprises agricoles et agro-forestières.

5.3.2.3 L'élevage

- Mettre en place un programme de prophylaxie systématique portant particulièrement sur le contrôle des pathologies vectorielles et infectieuses majeures, et notamment contre la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine ;
- Faciliter et appuyer l'installation de nouveaux éleveurs par le métayage et/ou la fourniture de petits équipements et de géniteurs ;
- Assurer un encadrement rapproché des éleveurs à travers des formations ciblées ;
- Installer des CAT capables de produire et diffuser des reproducteurs sélectionnés ;
- Appuyer la production d'aliment de bétail à proximité des zones de production ;
- Faciliter l'accès au crédit agricole.

5.3.2.4 La pêche

- Favoriser l'installation de chambres froides pour la conservation des produits halieutiques ;
- Réaliser les enquêtes sur le cadre socio-économique des pêcheurs ;

→ **En eaux libres de surface**

- L'amélioration de la productivité des plans d'eau pour accroître la production halieutique

→ **Pisciculture**

- La promotion de la pisciculture commerciale

5.3.2.5 Forêt et environnement

→ **Forêts naturelles**

- Appliquer strictement la réglementation forestière en matière de gestion et d'exploitation des forêts naturelles ;
- Appliquer la législation en matière d'exploitation et de transport du bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois) ;
- Faciliter l'organisation des charbonniers et petits exploitants en groupements et associations ;

→ **Forêts de plantation**

- Favoriser la création et la multiplication des plantations forestières privées, publiques ou d'intérêt collectif ;
- Favoriser la généralisation des zones d'intégration agriculture-foresterie associant des espèces complémentaires pour la production vivrière ou industrielle et la production de bois-énergie et autres services forestiers ;

5.3.2.6 Environnement institutionnel

→ **Administration**

- Renforcer le personnel des directions départementales en quantité et en qualité ;
- Renforcer le budget de fonctionnement des directions et améliorer leurs taux de décaissement ;
- Assurer de façon régulière la formation continue des agents de l'administration, notamment via un accord de partenariat avec l'institut de développement rural (IDR) ;

→ **Régime foncier**

- Faciliter l'acquisition des titres fonciers pour tous ceux qui veulent acheter de la terre ;
- Faciliter la mise en place de baux emphytéotiques sur de longues périodes sur la base d'un barème de prix acceptables en fonction des différents types de sols pour ceux qui veulent louer.

→ **Institutions**

- Faire connaître les institutions départementales et leur rôle auprès des producteurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et d'intervention des institutions auprès des populations.

→ **Genre**

- Conduire des campagnes de vulgarisation agricole adaptées dans les langues locales pour aider les femmes sans formation à améliorer leurs techniques de production ;
- Mener des campagnes d'information pour inciter les femmes à constituer des groupements pour faciliter leur accès au crédit agricole et rural ;
- Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur agricole.

5.3.2.7 Finances rurales

➔ **Micro finances rurale**

- Promouvoir les établissements de micro crédits de proximité.

➔ **Financement agricole**

- Faciliter le financement des activités agricoles en assouplissant les conditions d'accès au crédit ;
- Rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture.

5.3.2.8 Commercialisation des produits agricoles

- Construire des structures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les zones de marché et particulièrement au chef-lieu du département ;
- Construction des marchés transfrontaliers ;
- Réhabilitation et construction des marchés (Lessanga et Bouemba) .
- Faciliter l'organisation de la commercialisation des produits agricoles.

5.3.2.9 Agro-industries

- Promouvoir le développement des activités de transformation des produits agricoles :
- Favoriser la création des unités de conditionnement et de transformation de la pomme de terre à Djambala ;
- Encourager la création d'unités de transformation du manioc dans les centres urbains ;
- Encourager la création d'unités de concentrés de tomate à Djambala ;
- Encourager la création d'une unité de transformation des poissons fumés.

5.3.2.10 Enseignement agricole et forestier

Engager des travaux de réhabilitation des CETA et LTA de Lekana et doter ces établissements de moyens matériels et humains supplémentaires pour un enseignement appliqué de qualité.

5.3.2.11 Recherche agricole, formation et vulgarisation

- Relancer les activités d'encadrement et de formation agricoles via les services des directions départementales et avec l'appui d'ONG locales ;
- Définir les thèmes prioritaires en matière de formation/vulgarisation avec des plans d'action adaptés aux besoins des producteurs locaux.
- Fixer aux directions départementales des objectifs chiffrés pour la formation des producteurs en termes techniques et organisationnels ;

- Renforcer la collaboration entre les stations de recherche du CRAL et les directions départementales pour définir et mettre en œuvre des campagnes de vulgarisation des résultats de la recherche ;
- Mettre en place un système fiable de production et de diffusion des statistiques agricoles ;
- Préparer la réalisation d'un recensement agricole exhaustif.

Annexes

- Annexe 1 : Sources des données
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Déroulement de l'enquête
- Annexe 4 : Légende de la carte géologique
- Annexe 5 : Légende de la carte pédologique
- Annexe 6 : Légende de la carte de découpage du nord forestier
- Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

■

Annexe 1 : Source des données / bibliographie

- CNSEE (2007), recensement général de la population, Ministère du Plan
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (1998), Direction des statistiques agricoles
- Direction départementale de l'hydraulique (2008), rapport d'activités, département des plateaux
- Rapport d'activités de la Direction départementale de l'agriculture (2010)
- Rapport d'activités de la Direction départementale de l'élevage (2010)
- Rapport d'activités de la Direction départementale de la santé (2010)
- Rapport d'activités de la Direction départementale du Commerce et des approvisionnements (2009)
- Rapport d'activités de la Direction départementale de l'équipement (2009)
- Rapport d'activités de la Direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation (2010)
- Plan quinquennal de développement des plateaux, 2009-2013.
- Plan triennal de développement économique et social du département des plateaux : 2004-2006, conseil départemental.

Annexe 2 : liste des personnes rencontrées

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Coordonnées
01	MBOU Raymond	DD de l'Agriculture	05 558 70 76
02	ISSAMBET SOUSSA	DD de l'Elevage	06 979 49 02 / 06 901 87 72
03	MBON Mathias	DD du Commerce	06 894 43 89
04	MOUBOUSSE Jean	DD de la Santé	-
05	MBOSSA Denis	Conseil départemental	06 979 31 13

Annexe 3 : déroulement de l'enquête

Quatre enquêteurs ont été sélectionnés pour leurs compétences et expertises et ont été formés pendant deux jours à Djambala et un à Gamboma, du 14 au 16 juin 2011 et le 18 juin 2011. La formation a été axée sur deux parties.

La première, dite partie théorique s'est focalisée sur trois points : (i) la présentation des objectifs de l'étude du secteur agricole, (ii) la déontologie de l'enquêteur, (iii) les droits et devoirs de l'enquêteur.

La seconde partie était consacrée aux aspects liés à la pratique. Elle a porté sur le remplissage des questionnaires ménage, agriculture, élevage et pêche. Le manuel de l'enquêteur a été l'outil de base de la formation.

L'enquête s'est déroulée dans le département des Plateaux pendant 27 jours c'est-à-dire la période du 16 juin au 12 juillet 2011. L'enquête a été faite en étroite collaboration avec les trois directeurs départementaux considérés comme les points focaux à savoir : Monsieur Mbou Raymond (DDA), Monsieur Soussa Issambet (DDE) et Monsieur Ovoumi Nestor (chef de service aquaculture et DD pêche par intérim). Ces derniers ont désigné sept enquêteurs potentiels qui devraient être sélectionnés par la suite. Sur les sept enquêteurs, quatre ont été sélectionnés pour mener l'enquête.

Les relations ont été bonnes avec les points focaux sans lesquels l'enquête ne devrait réussir. En dehors du Directeur départemental de la pêche qui était absent de son poste de travail durant toute la période de l'enquête, ceux de l'Agriculture et de l'Elevage ont montré leur détermination de par leurs services rendus. Le tableau 1 montre la répartition des enquêteurs en fonction de leurs localités. Pour des raisons d'accessibilité et de durée de l'enquête, trois localités sur onze que compte de département ont été retenues.

La supervision des questionnaires rapportés par les enquêteurs s'est faite à la fin de chaque semaine dans la localité de l'enquête. En moyenne, les enquêteurs rapportaient quatre questionnaires ménages par jour. Dans le cadre de la supervision de l'enquête, trois voyages par localité aller-retour ont été effectués. Le 1^{er} pour le lancement, le 2^{ème} pour le suivi et le 3^{ème} pour le retrait des questionnaires.

Deux réunions de travail ont été organisées avec les points focaux : (i) avec les Directeurs départementaux de l'agriculture et de l'élevage sur le thème « Atouts et faiblesses du secteur agricole dans les plateaux », (ii) avec le Directeur de cabinet du conseil départemental sur le thème « le rôle du conseil dans le développement du secteur agricole ».

Tableau 15 : Répartition des enquêteurs retenus par localités

N°	Localités	Noms et prénoms	Fonctions
01	Djambala	Mpounou Darius	Chef secteur agricole
02	Djambala	Ntiba Nkoua	Chef production animale
03	Gamboma	Galouo Frasia	Economiste
04	Mpouya	Ovoumi Nestor	Chef de service aquaculture

(Source : Enquête ESA, 2011)

L'enquête s'est fixée au départ l'objectif d'atteindre 287 ménages au maximum et 221 ménages au minimum en raison de 13 ménages par zones de dénombrement (ZD).

L'activité de l'agriculture dans les Plateaux domine largement celles de l'élevage et de la pêche. Le nombre de questionnaires agriculture dans l'ensemble a atteint le maximum fixé comparativement à celui de l'élevage et à celui de la pêche. Le nombre de questionnaires élevage est peu important dans l'ensemble ; mais aussi l'activité en elle-même n'est pas si développée.

Concernant la pêche, le nombre de questionnaires est très insignifiant au regard de l'intensification de l'activité à Mpouya où l'on trouve près de 60 groupements des pêcheurs.

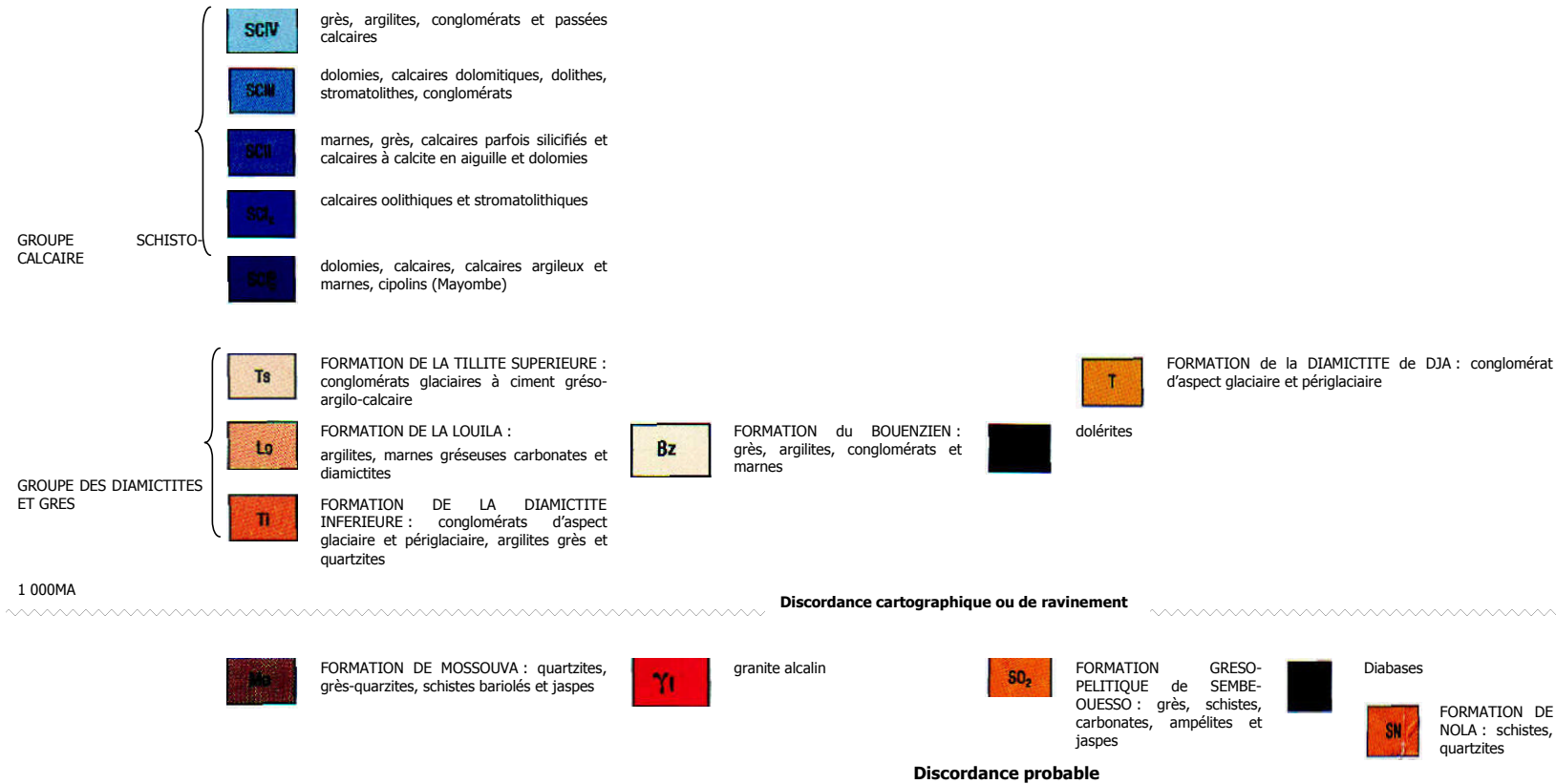
4- Les entretiens et interviews

Les entretiens ont été menés par quelques Directeurs départementaux à travers des guides d'entretien de chaque spécialité notamment le Directeurs départementaux de l'Agriculture, de l'Elevage et du Commerce. D'autres par contre préféraient seulement mettre à notre disposition des rapports d'activités au lieu de mener un entretien. C'est le cas de la direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire, de la direction départementale de la santé, de la direction départementale de monnaie et crédit et de la direction départementale de l'équipement et travaux publics.

Annexe 4 : Légende de la carte géologique

LEGENDE DE LA CARTE GEOLOGIQUE DU CONGO

SEDIMENTAIRE COTIER		NORD DU CONGO		
PLIO-PLEISTOCENE		alluvions		alluvions
		SERIE DES CIRQUES : sables et argiles bariolées		SABLES BATEKE : sables et grès tendres, grès polymorphes surmontés de limons sableux
CAMPANIEN-SANTONIEN		SERIE DE HOLLE : grès, grès marneux, phosphatés argiles et carbonates		
		SERIE DE CONTACT DU MAYOMBE : marnes et grès conglomératiques parfois surmontés de calcaires		STANLEY POOL : grès à passées argileuses et marneuses
(TURONIEN-ALBIEN)				 GRES DE CARNOT : Argilites, conglomérats, grès kaoliniques et siliceux
APTIEN		SERIE SALIFERE : Grès et sel gemme à intercalations de carnallite et sylvinite		
SERIE ANTE SALIFERE				
GROUPE GRESEUX	SCHISTO-		FORMATION DE L'INKISSI Grès feldspathiques, arkoses et conglomérats arkosiques	Discordance angulaire
			FORMATION DE LA MPIOKA argilite et grès feldspathiques	
			argilite et grès feldspathiques	
			grès, argilites, conglomérats, brèche du Niari	



1 600MA



2 000MA

Discordance majeure

FIN DU CYCLE EBURNIEN (≤2 000 MA)

SO SOCLE de GUENA : gneiss ± micaschistes et amphibolites

Discordance majeure

2 500MA

MASSIFS ANCIENS CHAILLU et IVINDO

SILLONS METAMORPHIQUES et ENCLAVES



ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

 Failles et linéations (levées et déduites)

 Chevauchement

 Direction et pendage des couches



0 11 250 22 500 45 000 67 500 90 000

Annexe 5 : Légende de la carte pédologique

(Source : ORSTOM, 1955)

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (1)

	UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°6 MAYOMBE	Colline et terrasses sur alluvions anciennes		61	Variabilité des types de sol	Topographie	40.7 C %	10.40%	Cultures vivrières, bananier	2a
	Collines sur crétaé gréseux et calcaires		62	Forte variabilité du sol et du relief	Localement sols fertiles	40.7 C	< 10%	Sur les meilleurs sols cacaoyer, cafetier, arboriculture fruitière, cultures vivrières	3 + Ga
	Haute colline sur roches basiques		63	Relief	Localement sols fertiles	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cafetier	4
	Haute colline sur roches métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss)		64	Très forte contrainte de relief et d'érosion	Sols forestiers profonds	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cultures vivrières	6a
	Haute colline sur grés et quartzite		65	Relief fertilisé très fragile		< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°7 BASSIN COTIER	Sables littoraux anciens et récents, localement mangrove et marais		71	Très faible fertilité	Localement sols aptes au cocotier	< 10%	< 10%	Cocotier en bordure de mer très localement maraichage	6b
	Collines et plateaux ondulés sur sable de la série des cirques		72	Très faible fertilité	Sols forestiers très profonds	< 10%	40-70%	Sylviculture, pâturage extensif	1c + 6b
	Glacis sableux à nappe phréatique		73h	Très faible fertilité, drainage	Localement sols aptes à l'eucalyptus	?	?	Pâturage extensif, localement sylviculture	8b
	Alluvions diverses		73	Inondation, texture variable	Localement fertilité correcte	?	?	Aptitude maraichère et rizicole à déterminer après étude de la drainabilité	5a + 5b
	Marais		74	Inondation permanente	Richesse en matière organique	< 10%	< 10%	Milieu naturel, pêche, zone difficile à drainer	6c

1^{er} SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2^e SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture, ou élevage intensif.

UNITES CARTOGRAPHIQUES					CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°3 - PLATEAUX ET COLLINES BATEKE ET POOL	Sols sableux associés au grès batéké	Plateaux sablo-argileux		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	>70%	>30%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisant	1b
		Plateaux sableux		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	>70%	>70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		Plateaux ondulés et sableux		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement culture vivrières avec complément fertilisant. Pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		Plateaux ondulés et versants sableux		31c			40-70%	10-40%		
		Versant sableux		32	Très faible fertilité. Relief	Profondeur du sol	<10%	<60%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de terre	6b
	Sols argilo sableux	Colline sur grès schisteux d'INKISI		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	20-40%	<26%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		Colline sur grès argileux sableux		34	Erosion, faible fertilité	Localement sols sablo argileux profonds	40-70%	10-40%	Culture vivrières. Localement après étude des sols : caféier, palmier à huile	3
	Sol des glacis	Glacis et terrasse sableuse		35	Faible fertilité, localement sol très sableux	Localement sols aptes à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sols inondés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
		Glacis et terrasse sableuse en partie inondable		35h	Faible fertilité inondable locale		10-40%	10-40%		5a
	Sols sur alluvions récentes	Vallée inondable et massifs terrassée		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	<10%	Culture vivrière, arboriculture fruitière, pêche	2b
		Vallée marécageuse		36h	Inondation presque permanente		<10%	<10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°4		Pénéplaine ondulée et collines		41a	Fertilité fragile	Présence de sols mécanisables	>70%	10-40%	Cultures vivrières, caféier, hévéa	2a
		Collines		41b	Fertilité fragile, risques d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40-70%	10-20%	Culture vivrière, caféier et sylviculture	8

	Collines disséquées		41c	Relief, érosion	Bons sols forestiers	10-40%	<10%	Localement cultures vivrières et caféier, forêt de production	4
	Hautes collines		41d	Relief, érosion	Bons sols	<10%	<10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	Sols associés aux roches basiques		42	Relief, profondeur irrégulière, érosion	Présence de sols fertiles	40-70%	<10%	Culture vivrière, caféier	3

		UNITES CARTOGRAPHIQUE			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°5 PRECAMBRIEN SEDIMENTAIRE DU	Sols argileux sur grès et tillites	Pénéplaines		51a	Fertilité fragile	Présence des sols mécanisables	>70 %	10-40%	Cultures vivrière localement caféier et sylviculture	2a
		Collines		51b	Fertilité fragile risque d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40 -70%	<10%	Elevage semi-intensif	3
		Collines disséquées		51c	Relief, érosion	Localement sols relativement fertiles	10-40%	<10%	Vocation forestière de protection, intérêt économie variable suivant conditions climatiques locales	4
		Versants à pentes fortes et rellets		51d	Relief, érosion		< 10%	<10%		6a
	Sols sur schisto calcaire de la dépression du NIARI	Terrasses		52a	Variabilité des pluies	Humidité atmosphérique Topographie. Fertilité	>70%	>70 %	Agriculture moderne mécanisée, canne à sucre, manioc, maïs.	1a
		Terrasses et dépressions inondables		52b	Localement dépressions inondables	Idem 52a en surface pluie réduites	40-70%	10-40%	Elevage semi-intensif : localement agriculture mécanisée	2a
		Plateau ondulés et collines		52c	Erosion	Localement sols relativement fertiles	40-70%	10-40%	Elevage Bovin, localement : agriculture type 52a	3 + 5a
		Collines et dépressions inondables		52d	Profondeur de sol, érosion. Localement hydromorphe		10-40%	<10%	Elevage semi-intensif en savane	3
	Sols argileux sur schiste calcaire	Plateau ondulés		53a	Variabilité des pluies		>70%	40-70%	cultures vivrières et élevage	2a
		Collines		53b	Risque d'érosion		40-70%	<10%	cultures vivrières et élevage, localement riziculture	3
		Collines disséquées		53c	Profondeur variable et d'érosion		10-40%	<10%	Elevage très intensif, localement cultures vivrières	4
		Collines disséquées avec sols calcaires		53d	Profondeur variables, relief, érosion, localement pierrosité		10-40%	< 10%	Elevage très intensif	6a

		Alluvions récentes		54	Profondeur variables pierrosité	Bonne fertilité	<10%	<10%	Eleavage, localement cultures vivrières	4
	Sols inondables	Marais		55	Inondation occasionnelle	Bonne fertilité	>70%	>70 %	Culture vivrières, localement arboriculture fruitière, riziculture	1a + 2b
		Aucune documentation existante sur cette région (Topographie, pédologie, photographies aériennes)		56	Inondation permanente	Richesse en matière organique	?	?	Aptitude au drainage à déterminer	6c
Région de Divenié				51X	Formation gréseuses argileuses du Précambrien supérieur				Les vocations restent celles des unités 51, 52, 53, mais sont liées a des contraintes de relief. Celles-ci par absence de toute information ont été impossibles à localiser	
				52X	Prolongement de la dépression du Niari (U.C.52)					
				53X	Plateau et collines des formations des schisto calcaire (U.C. 53)					

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (2)

		UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 - Cuvette congolaise	Sols sur alluvions des vallées principales	Alluvions récentes (inondation temporaire)		11	Inondation hydromorphie	Fertilité moyenne	10-40%	10-40%	Riziculture. Localement culture vivrière	2b
		Alluvions récentes (inondation longue durée)		11h	Inondation très fréquente	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Milieu naturel, pêche, chasse	6c
	Sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables			12	Hydromorphie Localement inondable	Topographie plane	40-70%	40-70%	Riziculture. Localement cultures vivrières, caféier avec drainage	2b
	Sols sur alluvions des petites vallées	Alluvions inondables fréquemment marécageuses		13	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement cultures vivrières pêche, chasse	5b
		Alluvions latérales marécageuses		13b	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Sous réserve étude contrôle de l'eau : riziculture	5b
		Prairies flottantes et alluvions marécageuses		13c	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement culture vivrière. Riziculture. pêche	5b

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°2 PLATEAUX ET COLLINE DU NORD OUEST										+ 6c
	Sols des plaines inondables	Plaines temporairement inondables		14	Inondation temporaire Hydromorphie	Topographie plane	?	?	Utilisation potentielle en riziculture à étudier. Forêt de production	5a
		Plaines inondables marécageuses		14h	Inondation permanente	Sol riche en matière organique	?	?	Forêt de production. Exploitation difficile en terrain marécageux	5b + 6c
	Sols des terrasses anciennes	Terrasses anciennes localement inondables		15	Localement hydromorphie	Topographie plane à faiblement ondulée	40-70	40-70	Cultures vivrières. Riziculture. Localement caféier et cacaoyer	3
		Terrasses anciennes non inondables		16	Fertilité fragile	Ressources forestières	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Idem avec dépressions marécageuses		16h	Inondation hydromorphie	Sol riche en matière organique	<10%	<10%	Forêt de production, pêche, chasse	5a
		Collines		17	Topographie fertilité fragile	Bon sol forestier	10-40%	<10%	Forêt de production	4
	Sur les grès	Plateaux		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulée	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Versants		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		Versants disséqués		21c	Fertilité fragile Relief. Erosion	Bon sol forestier	10-40	<10%	Forêt de production	4
	Sols sur formation schisto gréseuse	Colline sur formation gréseuse		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	10-40%	Forêt de production,	4
		Pénéplaines ondulées et collines		23b	Relief profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	<10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3
		Colline disséquée et colline à relief non identifié		23	Relief profondeur irrégulière	Possibilité de sol, type 23b, 24	10-40%	<10%	Forêt de production localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
	Sols sur alluvions localement marécageuses			26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a

	Sols des plaines inondables localement marécageuses		27	Inondation hydromorphie	Ressources forestières	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques : aptitude rizicole à identifier	5b
--	---	---	----	-------------------------	------------------------	---	---	---	----

	21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulé	> 70%	> 70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation, forêt de production	1b
	21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
	21c	Fertilité fragile Relief, érosion	Bon sol forestier	10-40%	< 10%	Forêt de production	4
	22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	40-40%	Forêt de production	4
	23b	Relief, profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	< 10%	Vivrier, localement caféier, c cacaoyer	3
	23	Relief, profondeur irrégulière	Possibilité de sol type 23b, 24	10-40%	< 10%	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
	24	Relief, profondeur pierrosité	Bonne fertilité	40-70%	< 10%	Culture vivrière d'autosubsistance localement caféier, cacaoyer après prospection des sols favorables	3
	25a	Fertilité fragile	Topographie	40-70%	10-40%		2a
	25	Relief	Possibilité de sol, type 25a	10-40% ?	10-20% ?	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	2a+4
	25d	Relief, profondeur du sol	Ressources forestière	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a

	27	Inondation hydromorphie	Ressources forestière	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques aptitude rizicole à identifier	5b
	30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisation	1b
	31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
	31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement cultures vivrières avec complément fertilisation, pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
	31c			40-70%	10-40%		
	32	Très faible fertilité, relief	Profondeur des sols	< 10%	< 10%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de forêt	6b
	33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	10-40%	< 10%	Localement cultures vivrières, élevage	4
	34	Erosion, fertilité	Localement sol argileux profonds	40-70%	10-40%	cultures vivrières localement après études des sols : caféier, palmier à huile	3
	35	Faible fertilité localement sol très sableux	Localement sol apte à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sol exoridés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
	35h	Faible fertilité inondation locale		10-40%	10-40%		5a
	36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	< 10%	Cultures vivrières, arboriculture fruitière, pêche	2b
	36h	Inondation permanente presque		< 10%	< 10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

Annexe 6 : Légende de la carte forestière

(source: Atlas forestier du Congo – MEFDD – WRI / mai 2011)

Légende			
Localités	Domaine Forestier Permanent		Hydrologie et végétation
- Capitale d'Etat - Chef-lieu départemental - Chef-lieu de district	Unité forestière d'exploitation (UFE) - Attribuée en Concession Forestière : Plan d'aménagement approuvé - Attribuée en Concession Forestière : Non aménagée - Non attribuée - UFE Oubangui Tanga : Zone de protection		Réserves et aires protégées - Parc National - Réserve de Biosphère - Domaine de protection absolue - Réserve communautaire - Réserve de faune - Sanctuaire - Domaine de chasse
Infrastructures			
- Chemin de fer - Route publique principale - Route forestière principale			Hydrologie et végétation - Cours d'eau - Forêt dense humide - Forêt marécageuse - Non forêt

Surfaces administratives attribuées par compagnie forestière

Nom de la compagnie	Nbe concessions	Surface administrative (en ha)
ADL	1	41 000
ASIA CONGO INDUSTRIE	4	643 934
BOIS KASSA	1	105 000
BPL	1	199 900
BTC Sarl	2	88 520
CIB	4	1 309 168
CIBN	2	574 458
CITB QUATOR	1	33 560
COFIBOIS	2	56 200
CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	1	635 812
Entreprise Christelle	1	568 520
FORALAC	4	624 860
IFO	1	1 218 080
LIKOUALA TIMBER	2	525 500
MOKABI	1	583 000
NOUVELLE TRABEC	2	246 072
SADEF-CONGO	1	43 612
SCTB	1	674 600
SEFYD	1	574 026
SFIB	1	70 810
SICOFOR	4	650 758
SIFCO	1	621 120
SIPAM	1	164 710
SOFIA	1	510 920
SOFIL	1	275 710
SPIEX	1	89 475
TAMAN INDUSTRIE	1	321 840
THANRY-CONGO	1	461 296
WONG SAM Company	1	706 452

Domaine Forestier Permanent, synthèse

	Nombre	Superficie continentale (ha) ^a	Proportion (%) ^b
Unité forestière d'exploitation	64	16 169 702	47,1
Attribuée, dont...	44	12 639 267 ^c	36,8
...plan d'aménagement approuvé	7	3 670 276 ^c	10,7
...sans plan d'aménagement	37	8 968 992	26,1
Non attribuée	19	2 377 596	6,9
UFE : Zone de protection Oubangui Tanga	1	1 152 838	3,4
Réserves et aires protégées	16 ^d	3 638 388 ^e	10,6
Parc national	3	2 185 813 ^e	6,5
Réserve de Biosphère	1	133 656	0,4
Domaine de protection absolue	1	180 732	0,5
Réserve communautaire	1	460 253	1,3
Réserve de faune	4	420 470	1,2
Sanctuaire	3	213 546	0,6
Domaine de chasse	2	43 833	0,1
Total		19 808 090 ^e	57,7

a. Calculée par SIG

b. Pourcentage de la surface continentale totale SIG du pays (34 342 656ha)

c. Dont 85 300ha chevauchent le Parc National de Conkouati-Douli

d. Comprend également la Réserve Forestière de Patte d'Oie (Brazzaville)

e. N'inclut pas 118 000ha situés en zone maritime (PN Conkouati-Douli)

(Source : ORSTOM, 1955)

Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Rapport de l'atelier de restitution du département des plateaux

Par

Wolf Mfere et Bertrand Mafouta

Dans le cadre de l'exécution de la 1^{ère} phase du projet Etude du secteur Agricole (ESA), dite bilan diagnostic et monographies départementales, deux chercheurs du CERAPE ont été désignés responsables afin d'animer l'atelier de restitution de la monographie départementale des Plateaux. Il s'agit de Wolf Mfere et Bertrand Mafouta.

L'Atelier qui a regroupé 28 participants a eu lieu à Djambala le vendredi 14 octobre 2011 dans salle de conférence de la préfecture. Ont pris part à cet atelier, les représentants des ONG et associations, les représentants du conseil départemental et de la MUCODEC et les différents directeurs départementaux.

Organisation de l'Atelier

L'atelier s'est organisé autour de 4 points : le discours d'ouverture de Monsieur le Directeur départemental des services préfectoraux (DDSP), représentation du Préfet, le mot introductif du Directeur départemental de l'Agriculture (DDA), la présentation de la monographie départementale et la discussion puis la validation des orientations stratégiques.

Discours d'ouverture de Monsieur le DDSP

Dans son discours d'ouverture, le DDSP a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et ensuite remercié l'équipe SOFRECO-CERAPE d'avoir pris l'initiative de restituer les résultats de la recherche sous une approche participative. Enfin, il a ouvert les travaux en recommandant aux différents directeurs départementaux d'apporter leur contribution afin d'enrichir les orientations stratégiques de la monographie.

Le mot introductif de Monsieur le DDA

En prenant la parole, le DDA a rappelé aux participants, l'objet de l'atelier, l'objectif de l'ESA ainsi que ses différentes phases. Il a également souligné l'importance de la présence des directeurs départementaux tout en signalant que la poursuite de la 2^{ème} phase du projet est liée à la validation des axes stratégiques.

Présentation de la monographie nationale

Les rôles ont été repartis dans la présentation de la monographie. **Bertrand Mafouta** a présenté la 1^{ère} partie (le Bilan diagnostic) ; **Wolf Mfere** a présenté la 2^{ème} partie (les recommandations stratégiques).

Discussion et validation des orientations stratégiques (les interventions et contributions) :

- 1- Le DDETP, Monsieur **KIDIBIA François** a intervenu pour signifier qu'il faut faire une distinction entre les routes préfectorales ou routes d'intérêt général et les routes sous préfectorales ou pistes rurales.
- 2- Le DDMC, Monsieur **MAHOUNGOU Joseph** pense qu'il faut placer la micro finance au niveau transversal et citer la DGMC dans l'environnement institutionnel au regard de la place de micro finance dans le développement de l'agriculture.
- 3- Monsieur **Ngoulou, journaliste à la Radio locale**, suggère d'ajouter au niveau des contraintes du département, les feux de brousse incontrôlés et la dévastation des champs par les bêtes féroces surtout au niveau des localités de : Mbon, Ngo et Mpouya. En ce qui concerne la commercialisation, l'intervenant pense qu'il faut intégrer la création des marchés

interurbains et la construction d'une unité de transformation de poissons fumés comme l'ONAPEC à Mossaka.

- 4- Monsieur **Ngolo Jean**, DDI a intervenu pour montrer l'importance d'encourager la création d'une usine de concentré de tomates à Djambala et prévoir une étude de marché pour voir s'il peut y avoir la possibilité de fusionner la tomate de Djambala et celle de Ngo ou encore de Djambala.
- 5- Monsieur **Nkounka Jean Pierre**, chef de service à la DDEPSA, a souligné dans son intervention qu'il y a 3 lycées d'enseignement général dans les districts de Gamboma, d'Ollombo et de Djambala au lieu de 2 lycées comme cela a été indiqué dans la monographie.
- 6- Monsieur **Ondele Radard**, agent de la DD de l'élevage a suggéré d'introduire la lutte contre la peste porcine, contre la grippe des animaux dans les approches de solution au lieu de se contenter seulement à la lutte contre le VIH/SIDA.
- 7- Monsieur **Mbon Mathias**, le DD Commerce a souligné qu'il faut relancer les techniques de commercialisation des produits de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Dans ce sens, il a proposé l'installation d'un marché départemental, lieu de promotion des produits. Ce lieu devrait être un lieu plus accessible.
- 8- Madame **Omboud Sidoine**, secrétaire du bureau exécutif du conseil départemental, et DD de l'intégration de la femme a intervenu pour signaler que le marché de Makotipoko a été déjà construit depuis 2009 et de ce fait, il faudrait retirer la recommandation exigeant la création de ce marché.
- 9- Le chef de secteur agricole, Monsieur **Ntsiba Nkoua** dans son intervention a proposé d'intégrer dans les recommandations stratégiques, la relance de la pomme de terre à Djambala. Cette culture est en voie de disparition.
- 10- Monsieur **Issoussa Franck**, responsable de la MUCODEC a édifié les participants que dans son institution, il existe bel et bien un crédit filière Agriculture & Elevage. Il a montré que les conditions d'accès à ce type de crédit sont : la production de la pièce d'identité, l'attestation de l'exploitant agricole ou un agrément de l'Agriculture. Pour ainsi justifier la terre d'exploitation, le bénéficiaire devrait avoir un permis de location et un titre foncier ou autres pièces certifiées par les autorités. La justification de la capacité de remboursement est cruciale. Il faudrait avoir un compte d'exploitation prévisionnel ou actuel et autres revenus additionnels (domiciliés en banque, facultatif) et disposer le 1/5 du montant sollicité.

Enseignement à tirer

- L'atelier a été de haut niveau quant à la qualification des participants ;
- L'atelier a permis d'enrichir la monographie et a permis également d'actualiser certaines informations ;
- Le power point distribuer auprès des participants contenait beaucoup d'erreur ; mais nous avons pris le soin de le corriger avant la présentation ;
- Au cours de l'atelier il y a eu plus de contributions que de questions.